



eau & rivières
DE BRETAGNE
Dour ha Sterioù Breizh

Consultation sur le SAGE Vilaine



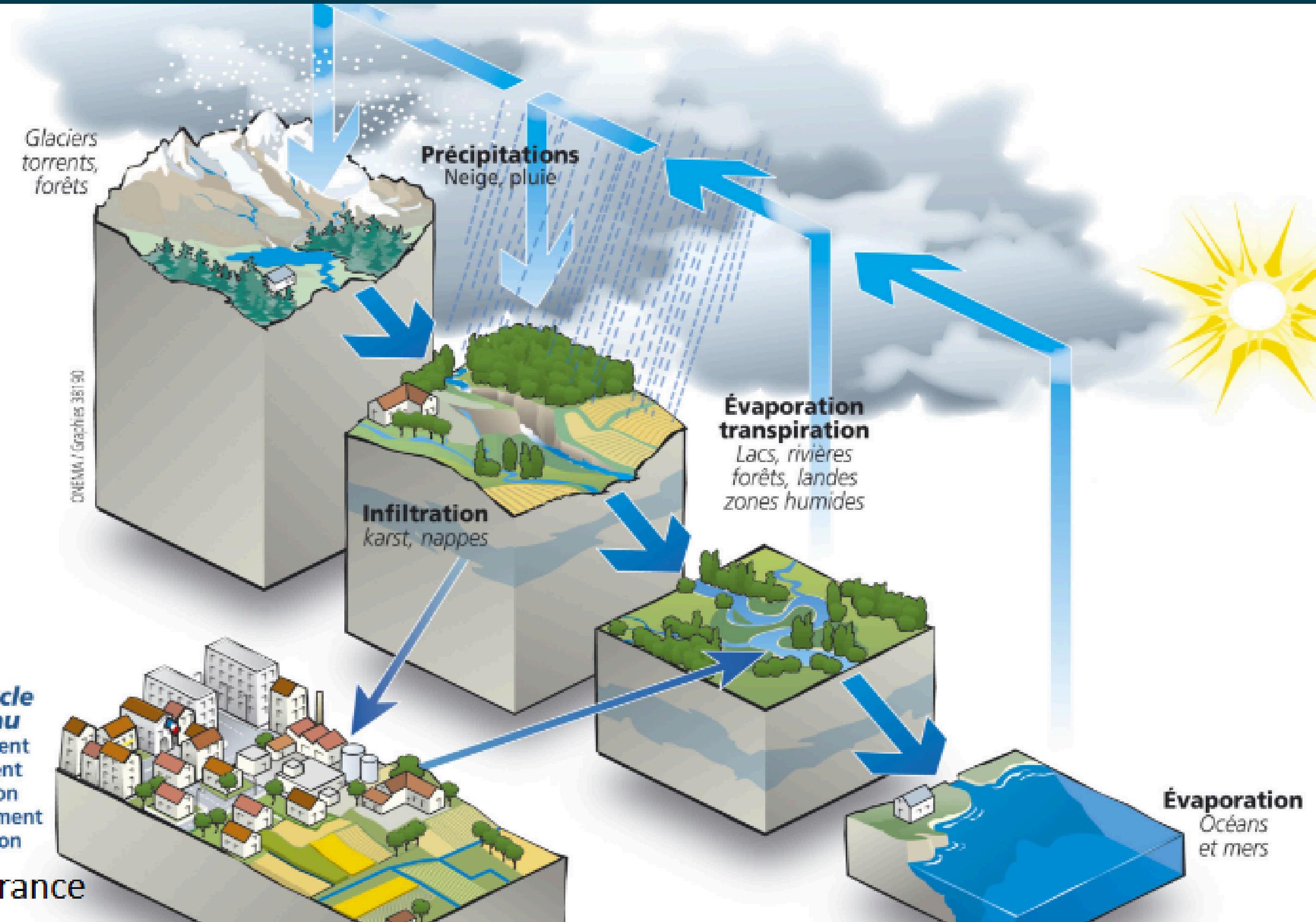
Ordre du jour

- Introduction : quelques éléments de contexte sur l'eau
- Contexte réglementaire : de l'Europe à ma commune
- Le SAGE Vilaine
- Le projet de révision de SAGE Vilaine
- Comment et pourquoi contribuer à la consultation ?
- Temps d'échange

Introduction

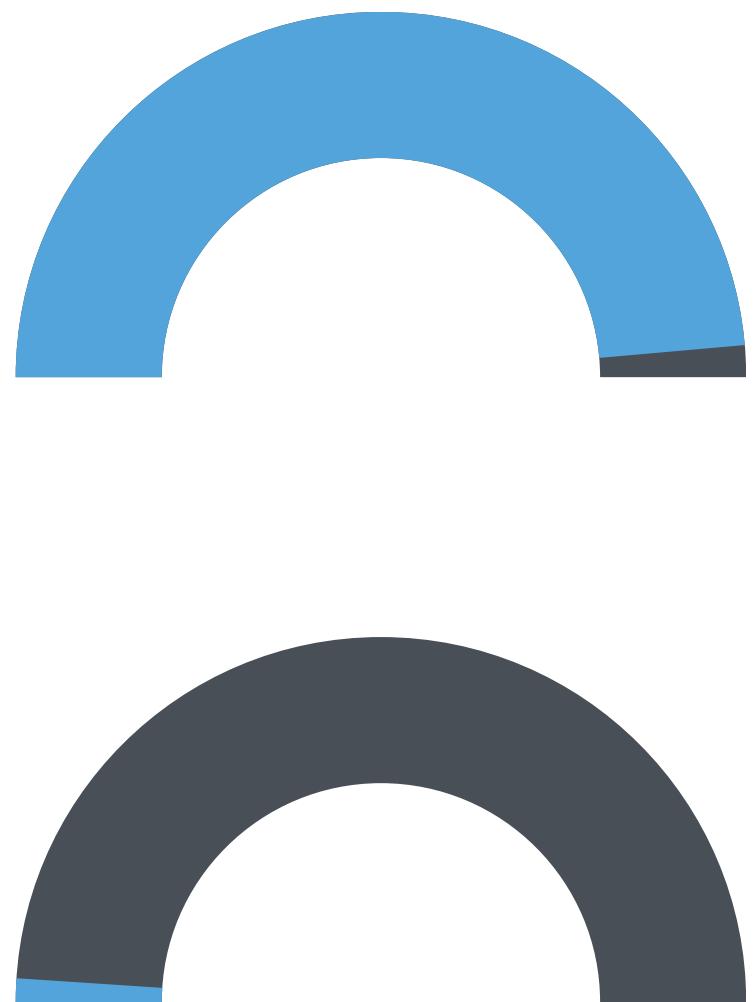


Le cycle de l'eau



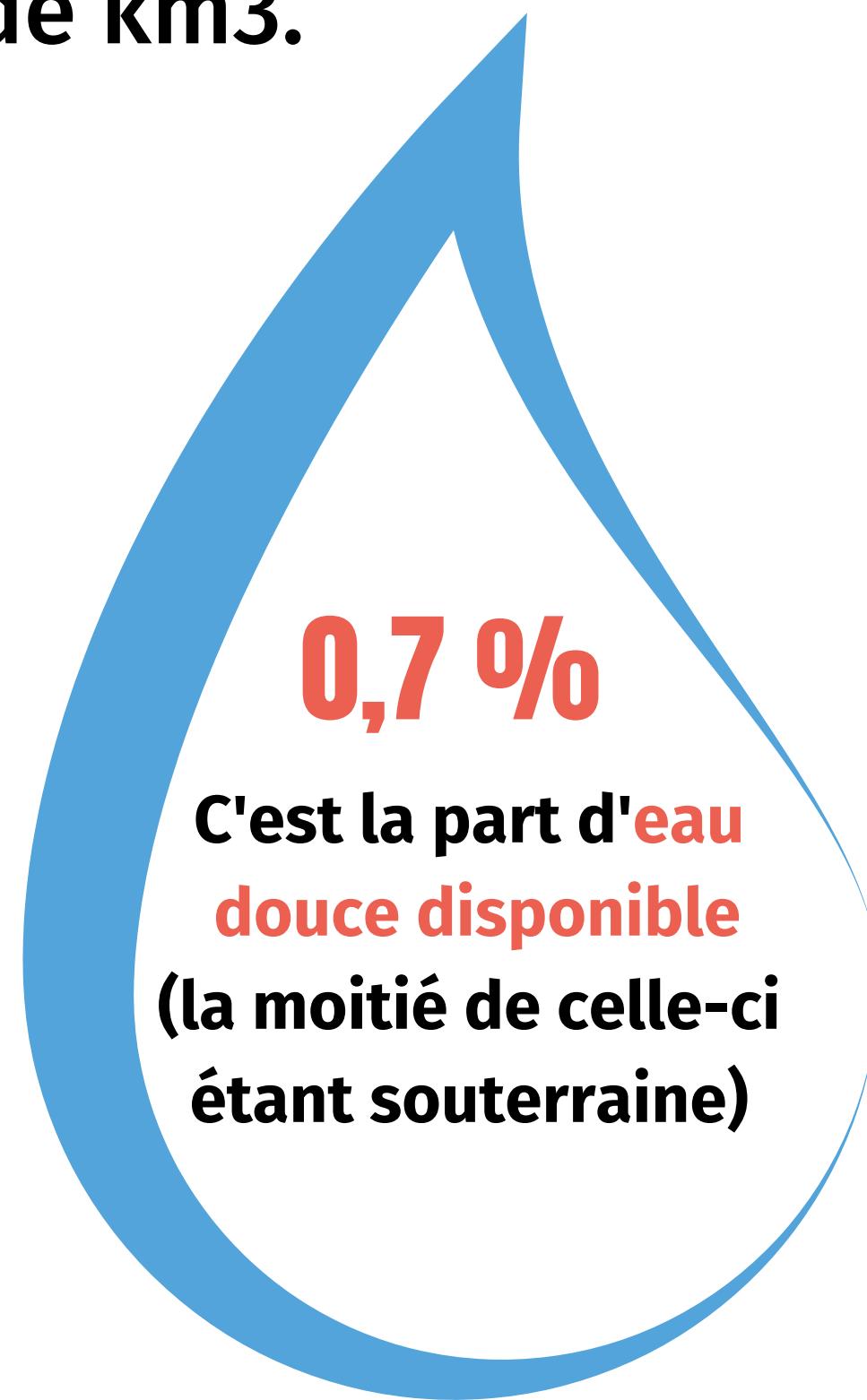
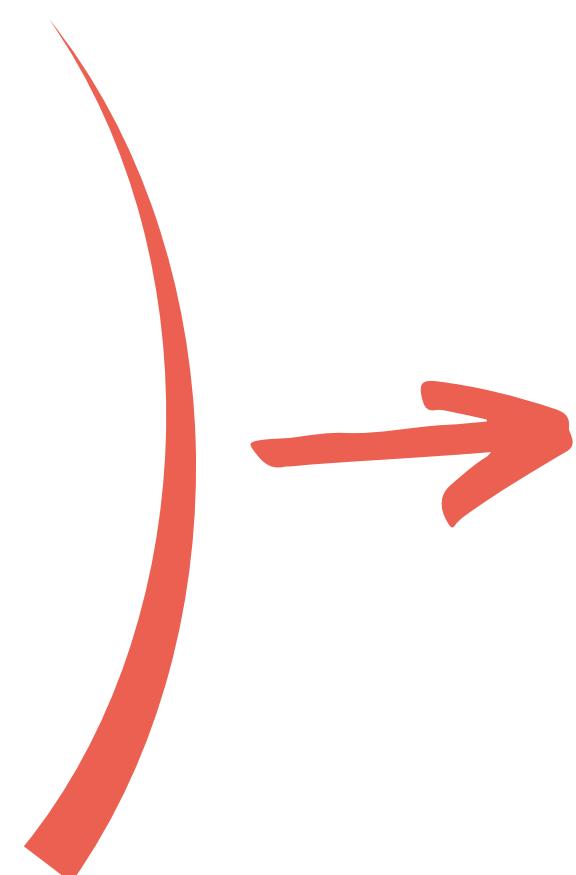
L'eau disponible...

Le volume mondial d'eau est estimé à 1 360 millions de km³.



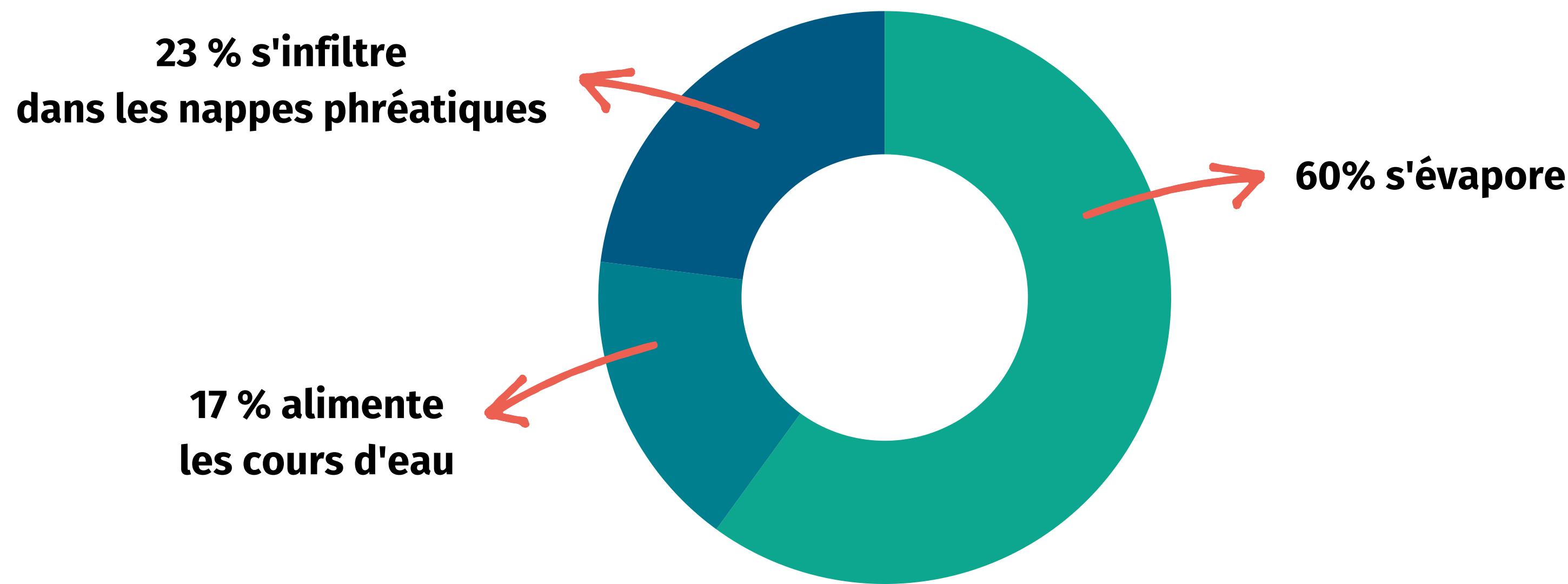
97,2 % de l'eau du globe est contenue dans les océans (donc salée)

2,1 % de l'eau du globe est douce sous forme de glace et de neige permanente

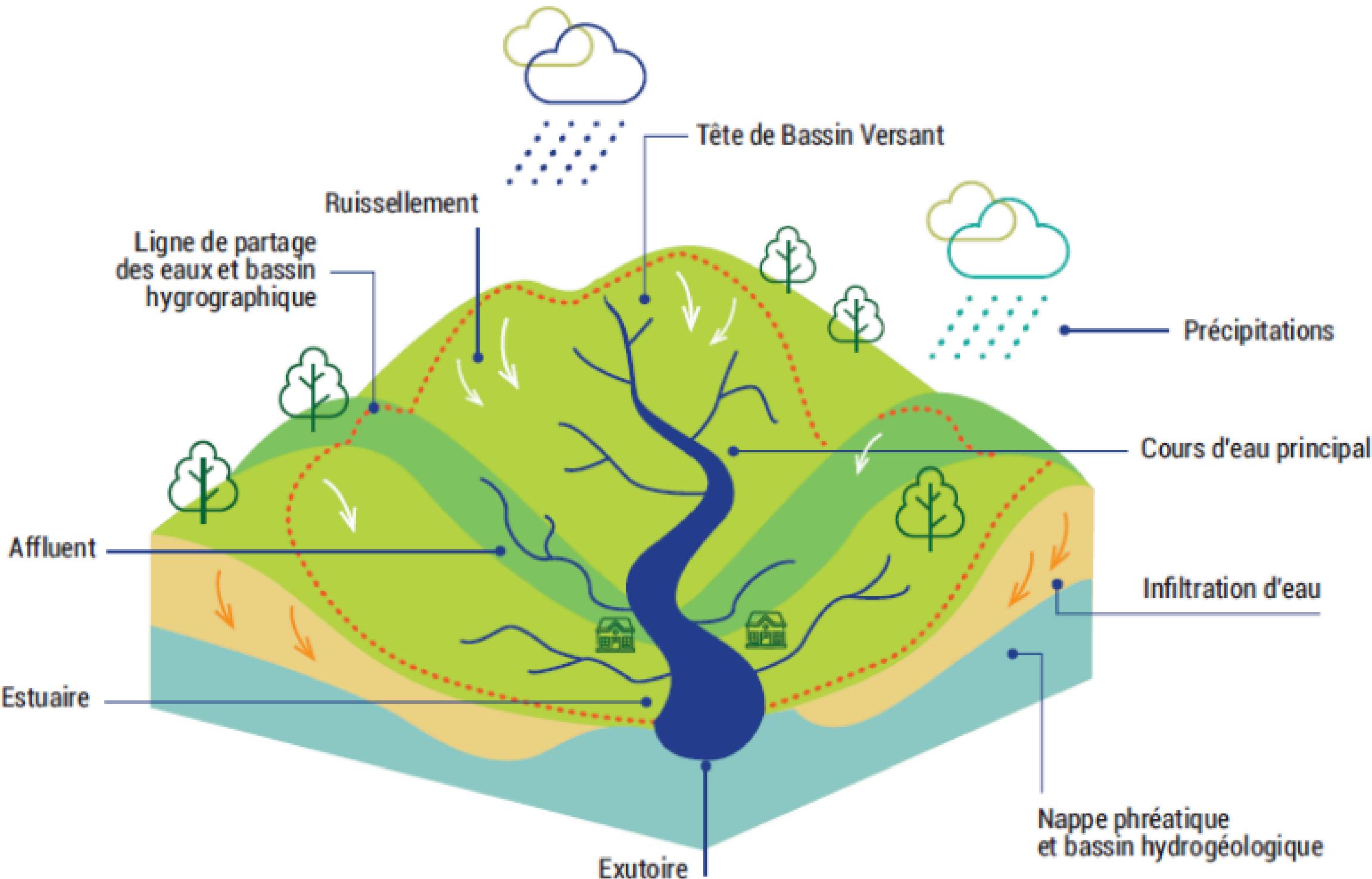


...et la part disponible

En France, sur le total des précipitations



De quoi parle-t-on ?



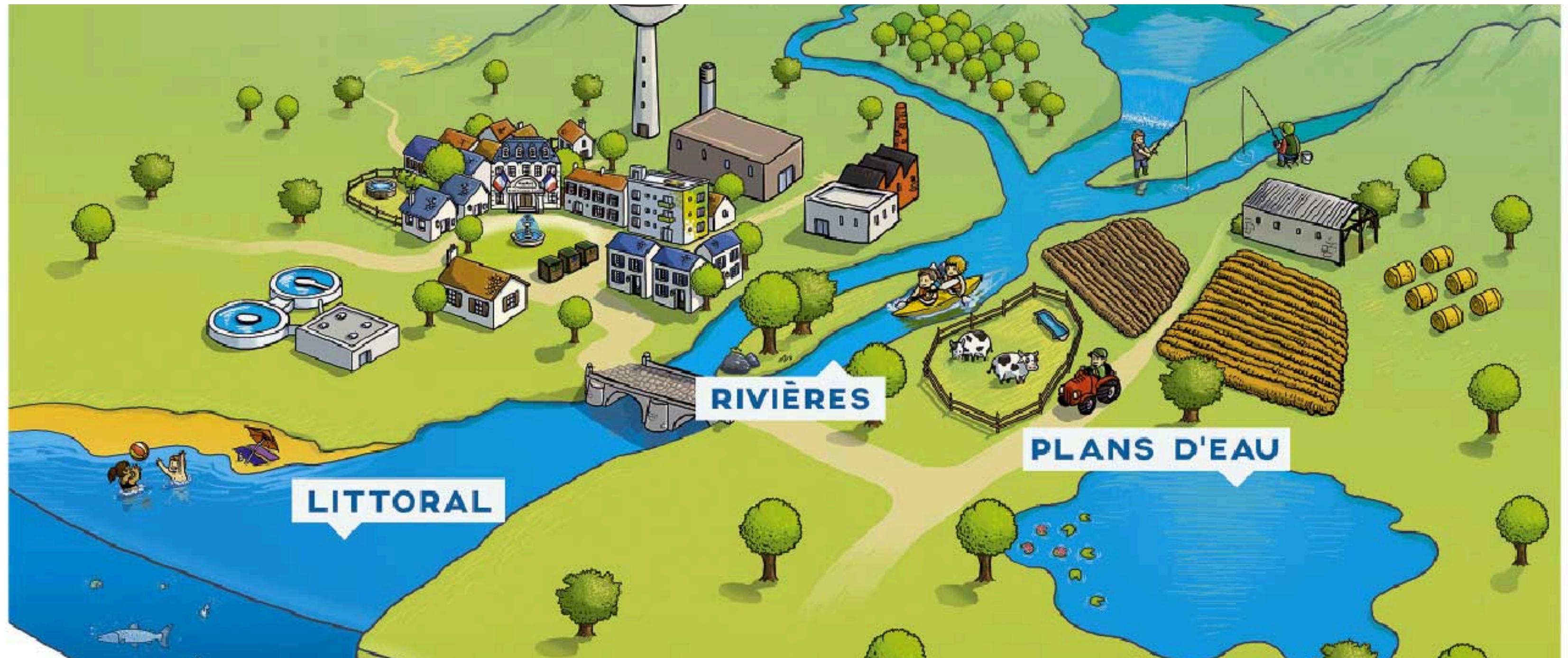
Un **bassin versant** est un territoire délimité par une ligne de partage des eaux. Un bassin versant regroupe toutes les eaux se dirigeant vers un même exutoire (cours ou étendue d'eau, tels qu'une rivière, un lac, une mer, etc.)

Contexte réglementaire : de l'Europe à ma commune



La Directive cadre sur l'eau (DCE)

Des objectifs environnementaux à atteindre : bon état pour 2027

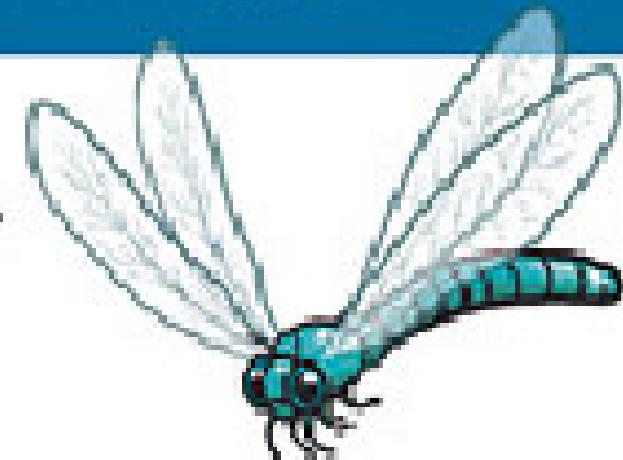
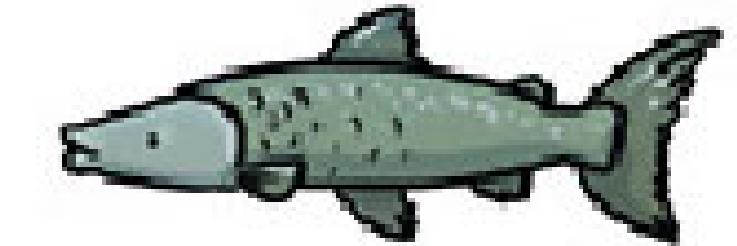


Pourquoi parle-t-on de bon état ?

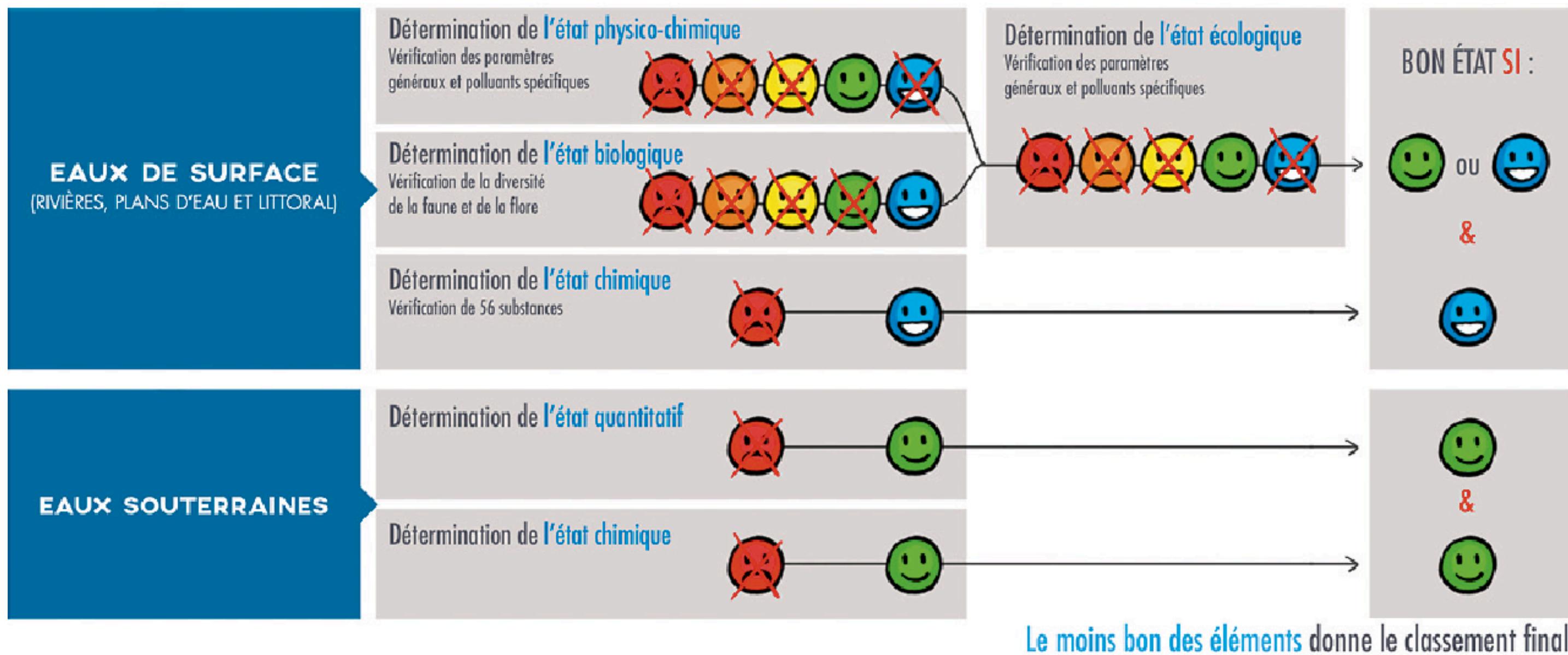
NOS USAGES

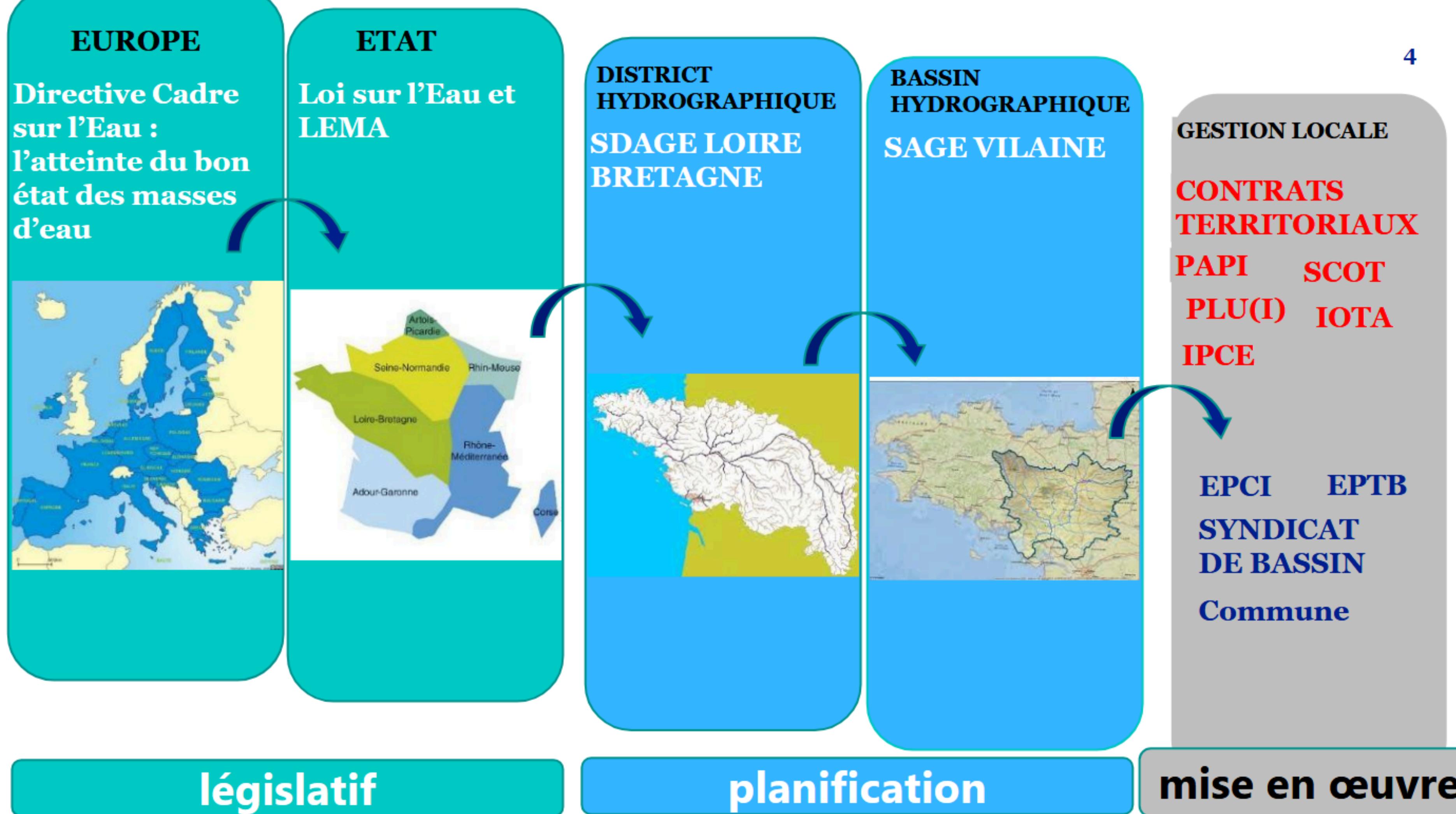


LES ÉCOSYSTÈMES ET LA VIE AQUATIQUE

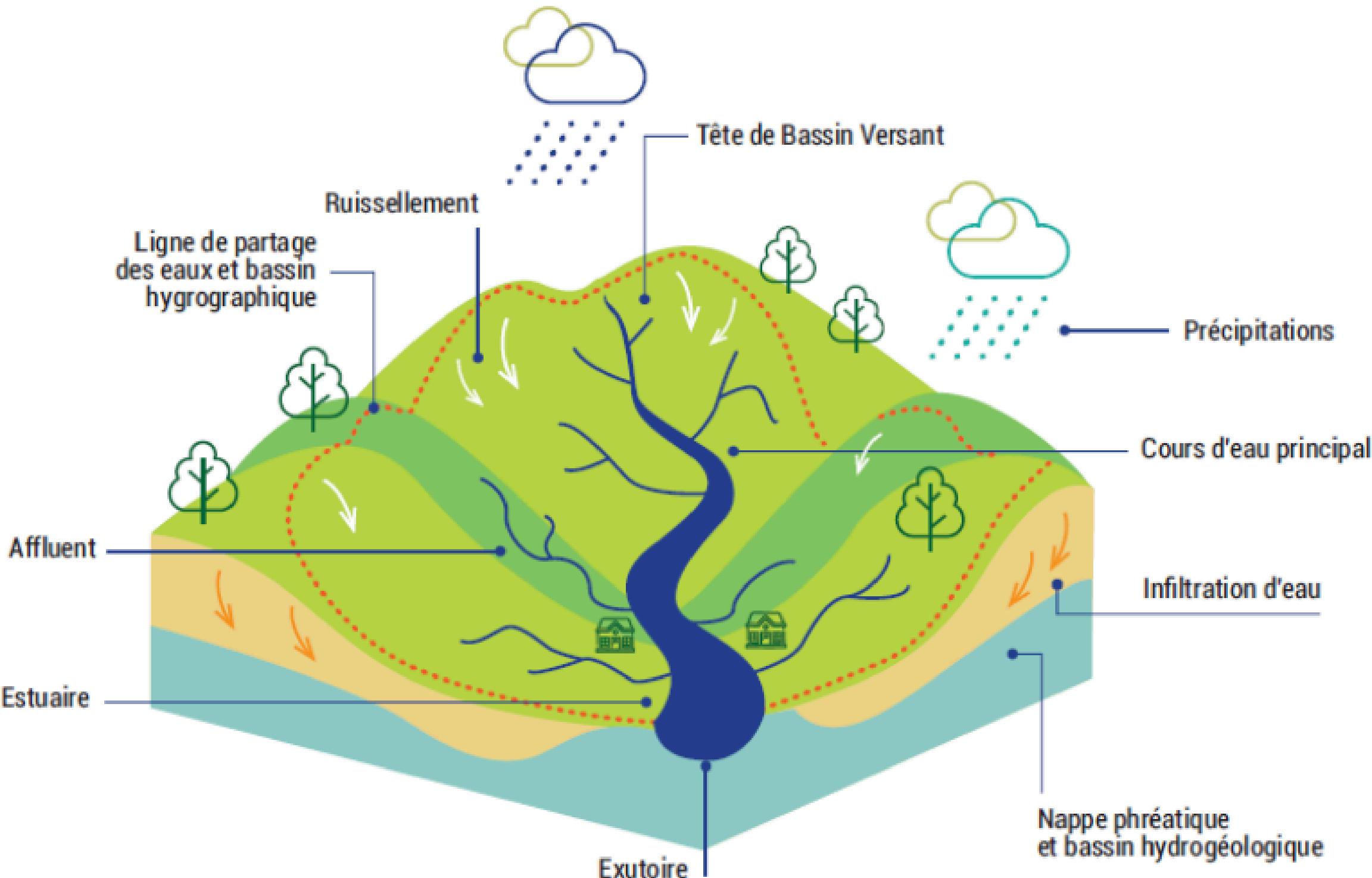


Pourquoi parle-t-on de bon état ?





Qu'est-ce qu'un SAGE ?



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un document de planification qui définit, à l'échelle d'un bassin versant, les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques.

Le SAGE vise une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

Le contenu d'un SAGE

Le SAGE est constitué de plusieurs documents dont :

- Le **règlement** : il édicte des règles d'utilisation, de préservation et de restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il est **opposable à tous (administration et tiers)** dans un rapport de **conformité**.
- Le **plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)** de la ressource en eau et des milieux aquatiques : il fixe les orientations de gestion et d'aménagement ainsi que les moyens à mettre en œuvre. Il est **opposable à l'administration** (notamment pour l'urbanisme) dans un rapport de **compatibilité**.

Compatibilité : obligation de non-contrariété / ne doit pas aller à l'encontre.

Conformité : implique de retranscrire à l'identique ou d'être plus ambitieux. Pas de possibilité d'être moins disant

La Commission locale de l'eau (CLE)

- Le SAGE est élaboré de manière collective par l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire.
- Ils sont regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la **Commission locale de l'eau (CLE)** qui offre un espace de discussion et de prise de décisions.
- La CLE est présidée par un élu local et composée de 3 collèges (élus, usagers, état)

ÉLUS	USAGERS	SERVICES DE L'ÉTAT
 (Min. 50%)	 (Min. 25%)	 (Max. 25%)
Collège des collectivités territoriales, de leur groupements et des établissements publics locaux <ul style="list-style-type: none">• Régions• Départements• Structures de gestion de l'eau• Communautés de Commune ou Communautés d'Agglomérations• Communes	Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations <ul style="list-style-type: none">• Chambres d'Agriculture• Chambre de Commerce et d'Industrie• Comité local des pêches maritimes• Fédération départementale de pêche• Fédération départementale des chasseurs• Association syndicale de propriétaires fonciers• Association de protection de l'environnement, de consommateurs, de développement touristique	Collège des services et des établissements publics de l'Etat <ul style="list-style-type: none">• Préfectures• Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)• Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)• Agence de l'Eau• Office français de la biodiversité (OFB)• Agence Régionale de Santé (ARS)• IFREMER

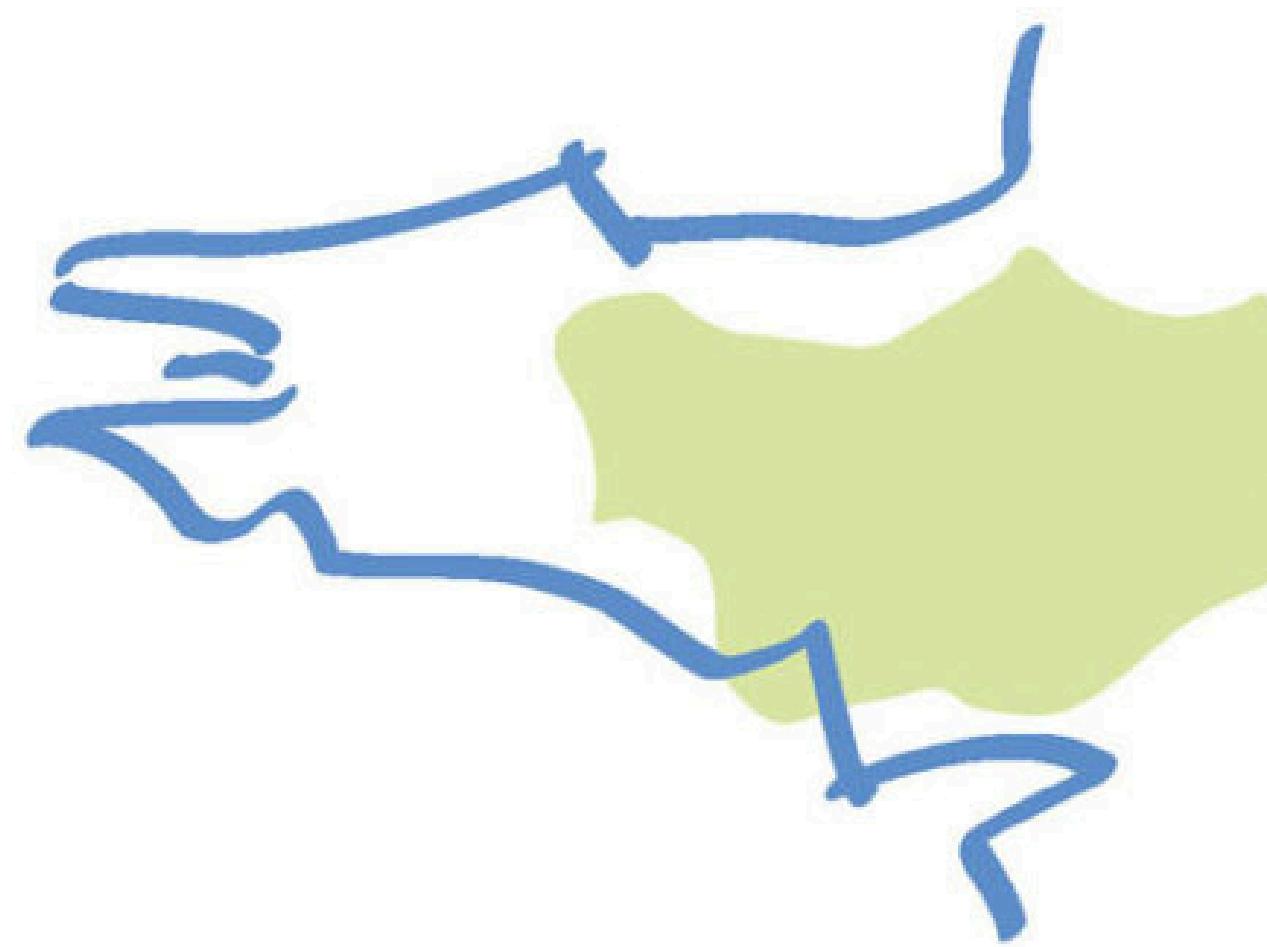
Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine
72 membres

39 élus

22 usagers (11 du tissu économique et 11 du monde associatif)

11 représentants des services de l'état

Le SAGE Vilaine



SAGE Vilaine
Commission Locale de l'Eau

Le SAGE Vilaine

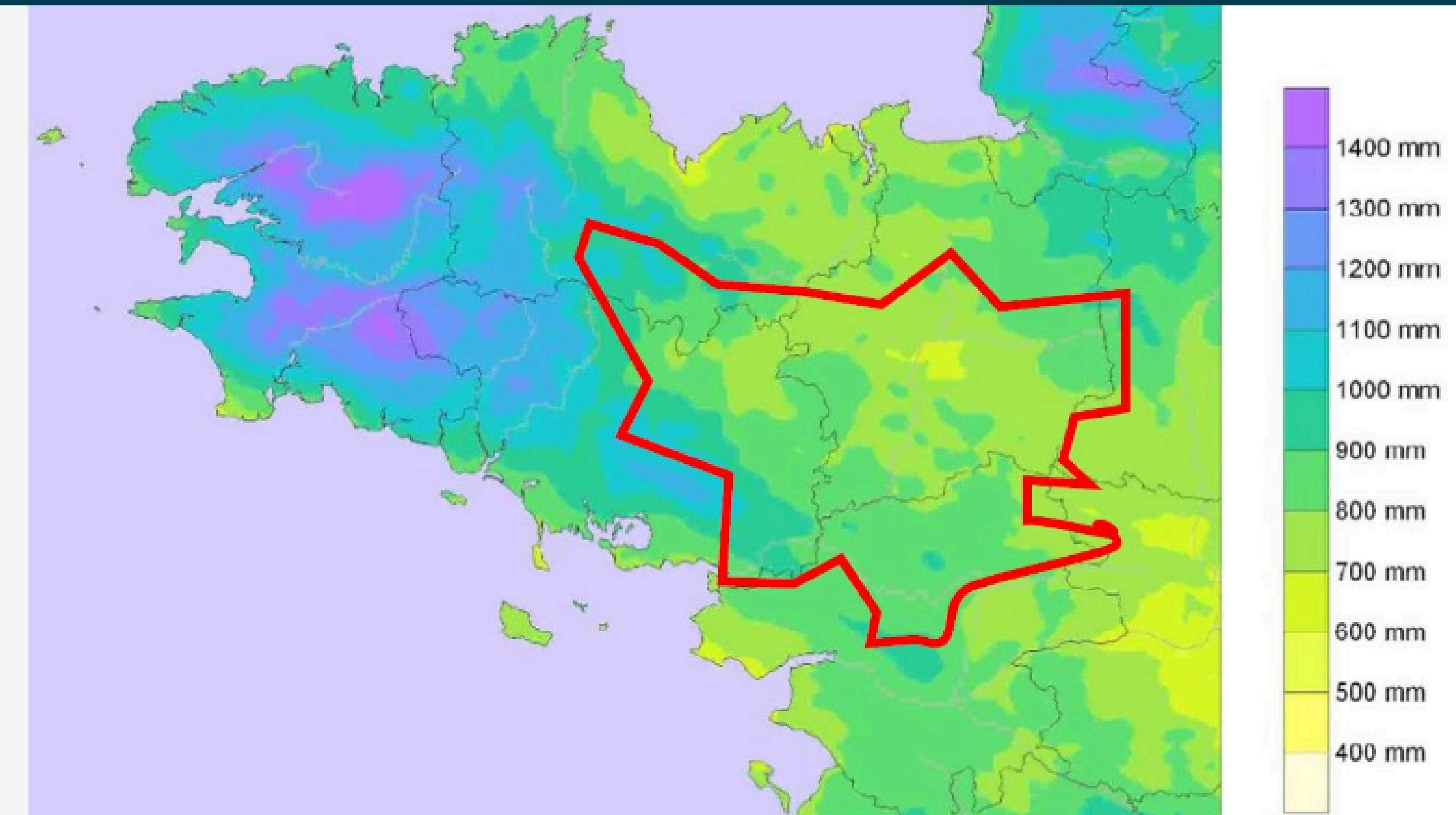
Le territoire du SAGE Vilaine :

- 11 000 km²
 - 15 000 km de cours d'eau dont 230 km pour la Vilaine
 - 507 communes
 - 6 départements
 - 2 régions
 - 1 244 000 habitant.e.s (en 2019)

SAGE Vilaine - dates clés

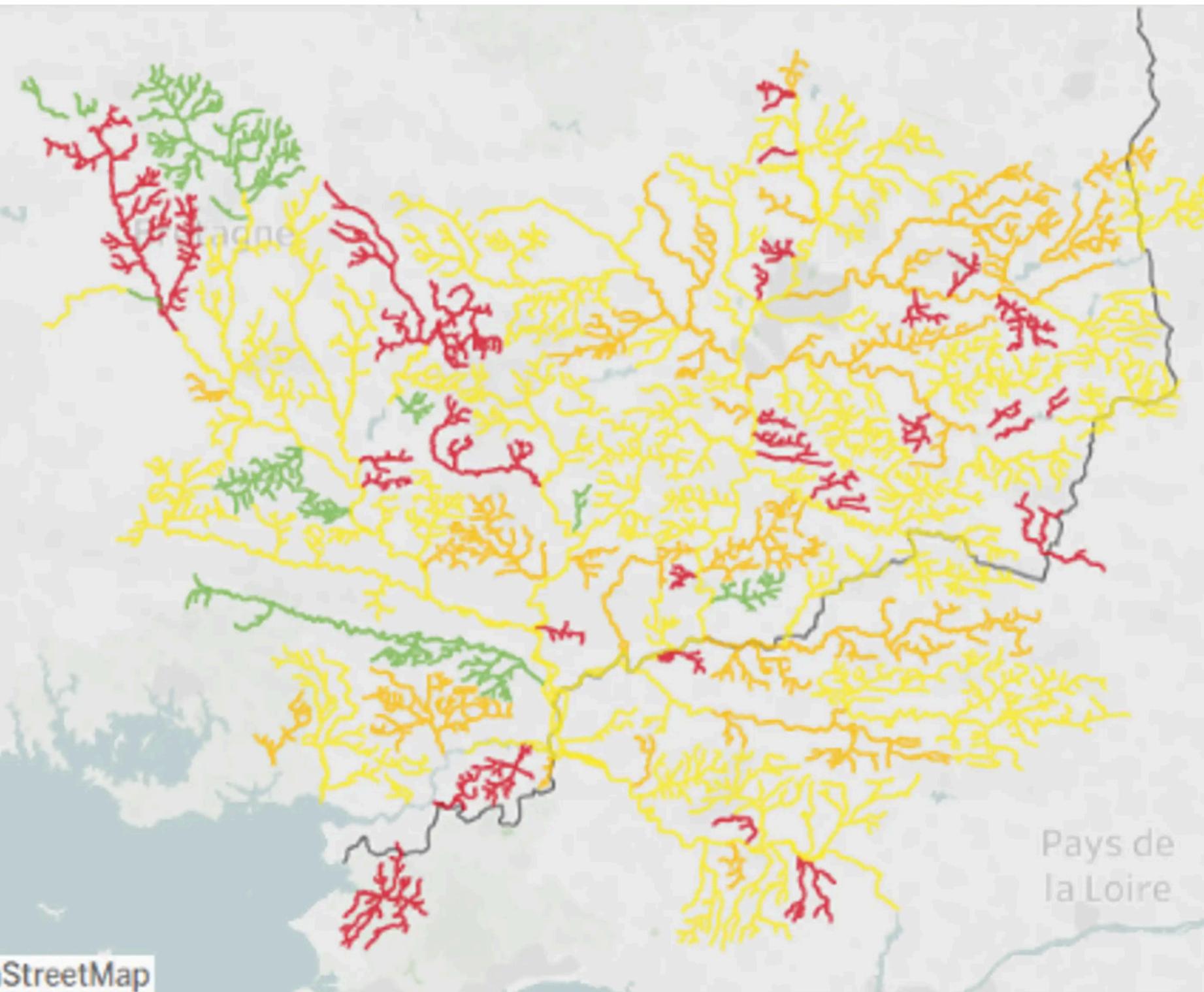


Climat : un fort contraste Est / Ouest



Un territoire fragilisé

92 % des masses d'eau dégradées



Par de nombreux facteurs qui sont souvent **cumulés** :

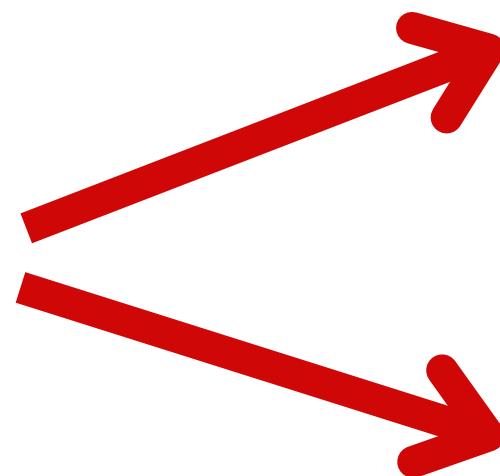
- **cours d'eau altérés** (aménagements ruraux, urbanisation, plans d'eau, etc .)
- continuité écologique altérée
- **zones humides dégradées**
- pollutions
 - rejets de stations collectives ou industrielles
 - **diffuses (pesticides, nitrates...)**

Pourquoi une révision ?

Un bilan réalisé en 2020/2021 :

- qui identifie un besoin de clarification et d'adaptation au contexte réglementaire (SDAGE...),
- plusieurs thématiques insuffisamment traitées (assainissement, changement climatique...).

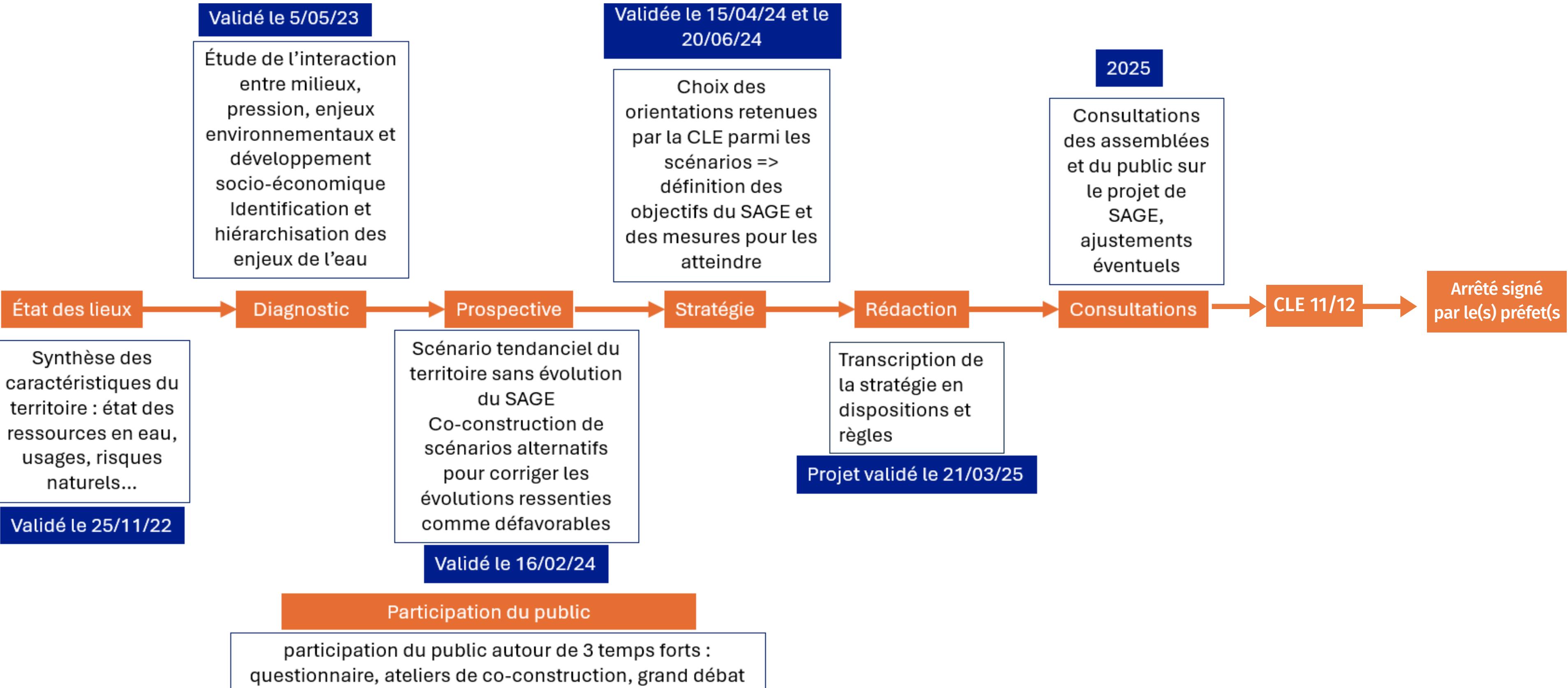
La commission locale de l'eau décide, le 3 février 2022, à l'unanimité de lancer une révision



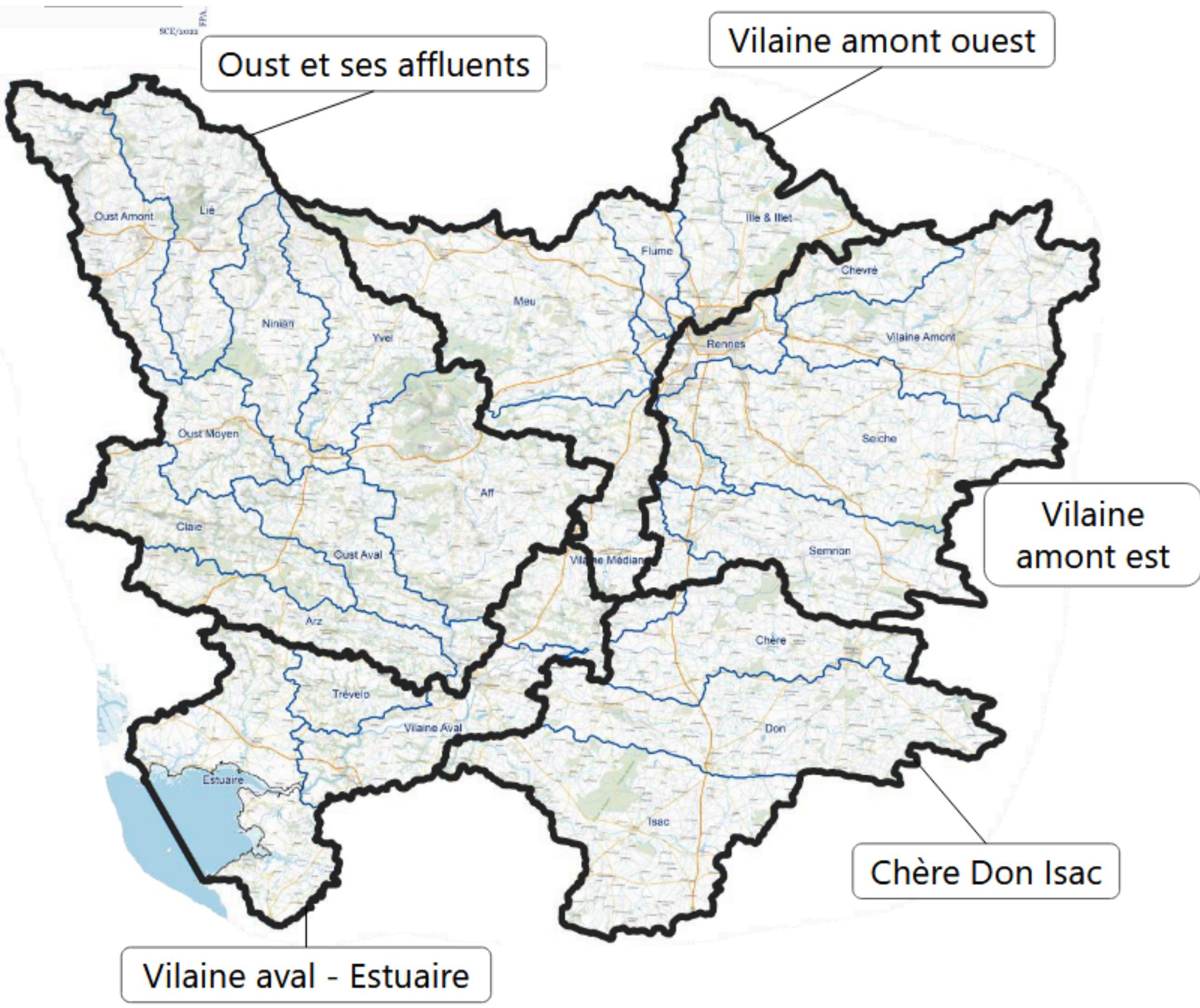
Sans revenir sur les ambitions actuelles du SAGE (non régression environnementale).

En souhaitant une large participation du public (concertation préalable, site dédié...).

Chronologie

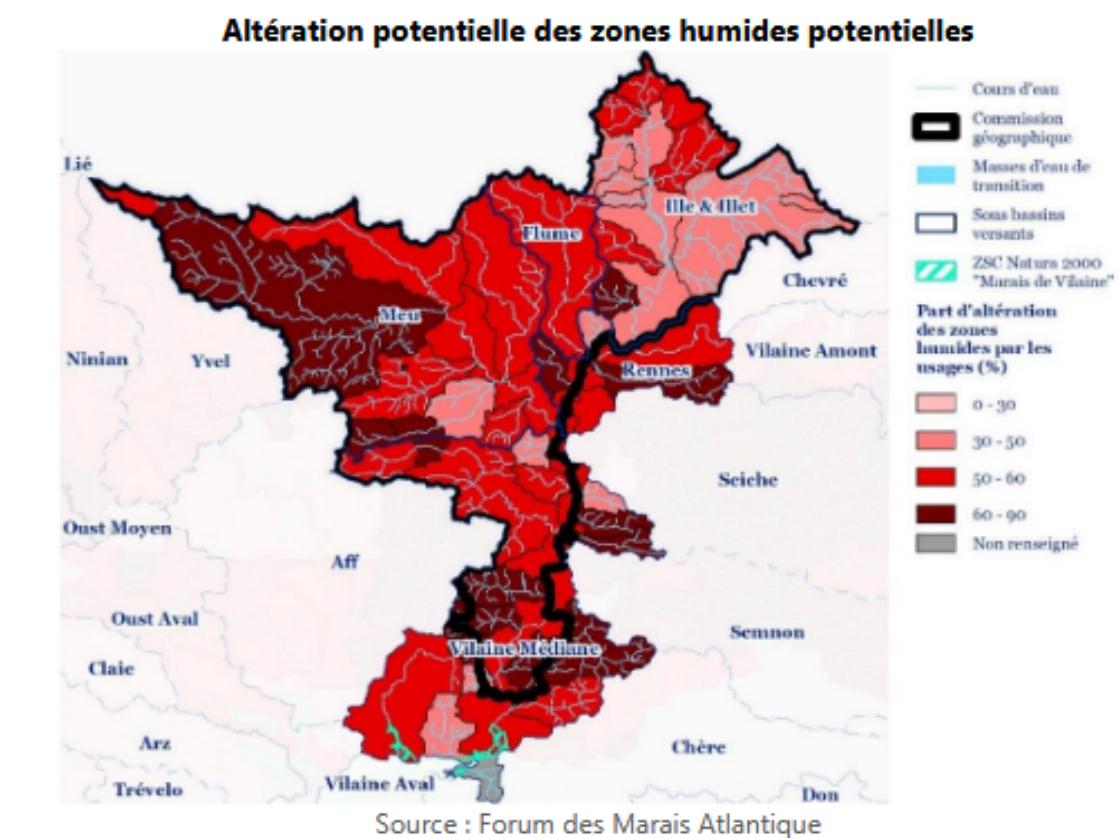


Le SAGE Vilaine



Une organisation de la révision du SAGE en **5 sous bassins-versants hydrographiques** :

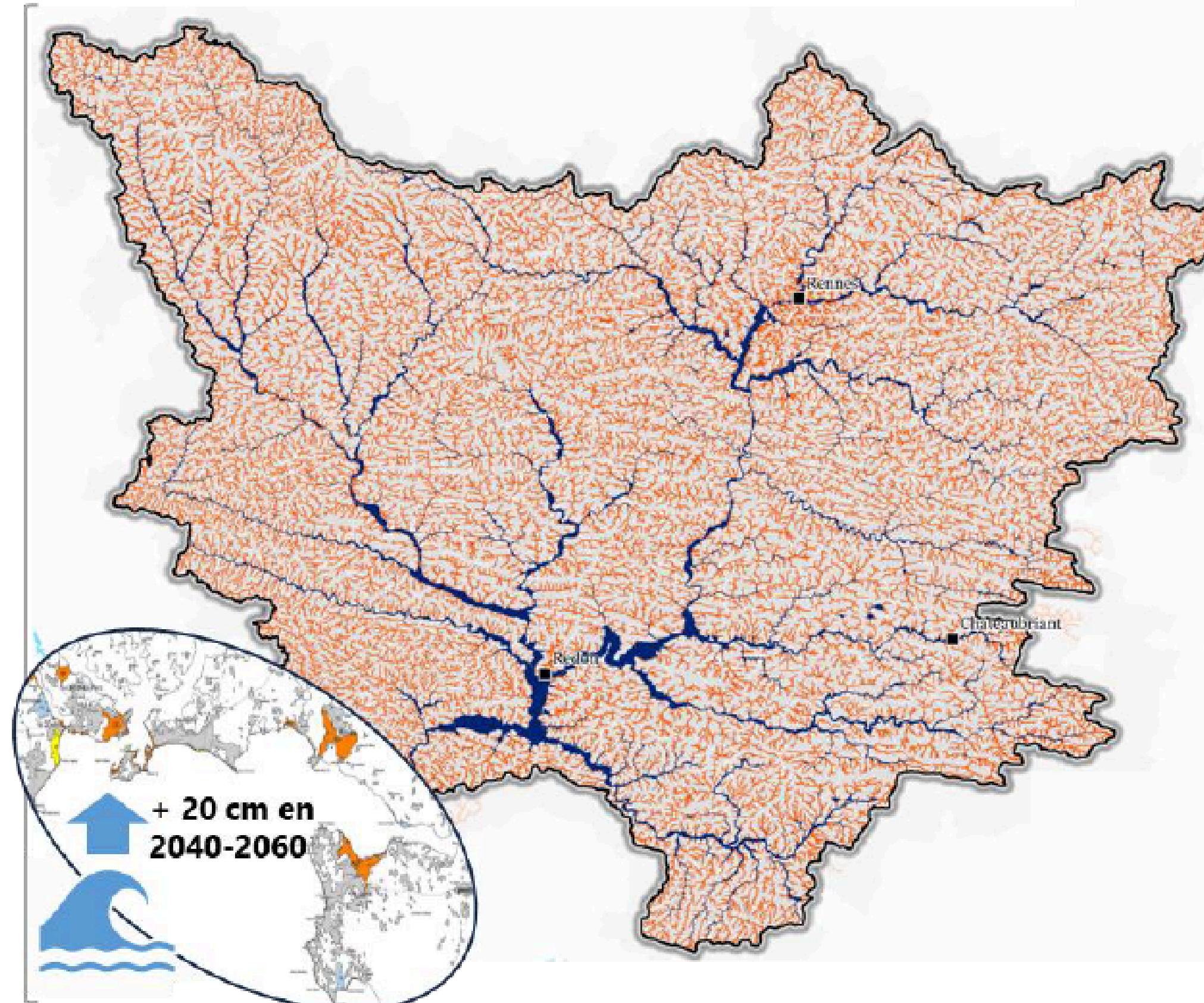
- 1 état des lieux et diagnostic disponible par bassin-versant
- 10 ateliers de travail en 2023 (2 pour chaque commission géographique)



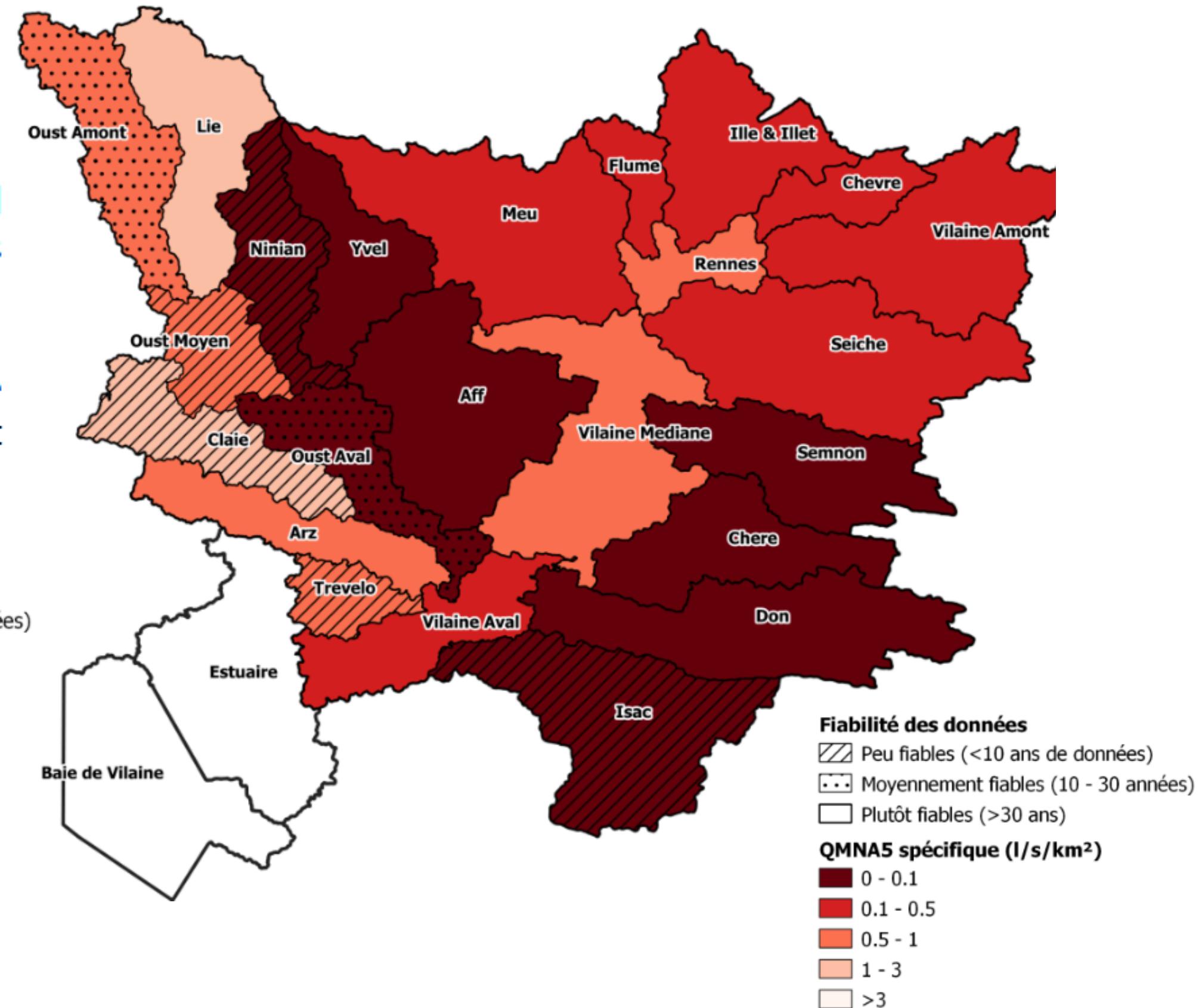
Des risques naturels de crues..

=> Risque lié aux débordements de cours d'eau, principalement en hiver : 12 000 logements, entreprises et équipements publics en zone inondable : 76% bâtiments d'habitations.

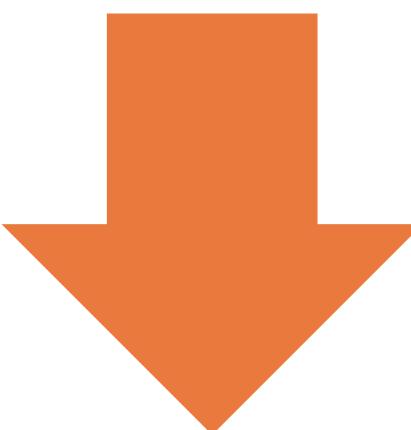
=> + risque érosion côtière (49 km) et submersion marine



... et de sécheresse importante



Plusieurs bassins versants marqués par des étiages sévères (rouge foncé) vis-à-vis de facteurs naturels (faible soutien des nappes) et anthropiques (prélèvements toutes origines)



Des études complémentaires sur le sujet sont nécessaires.

Un risque d'aggravation de la situation

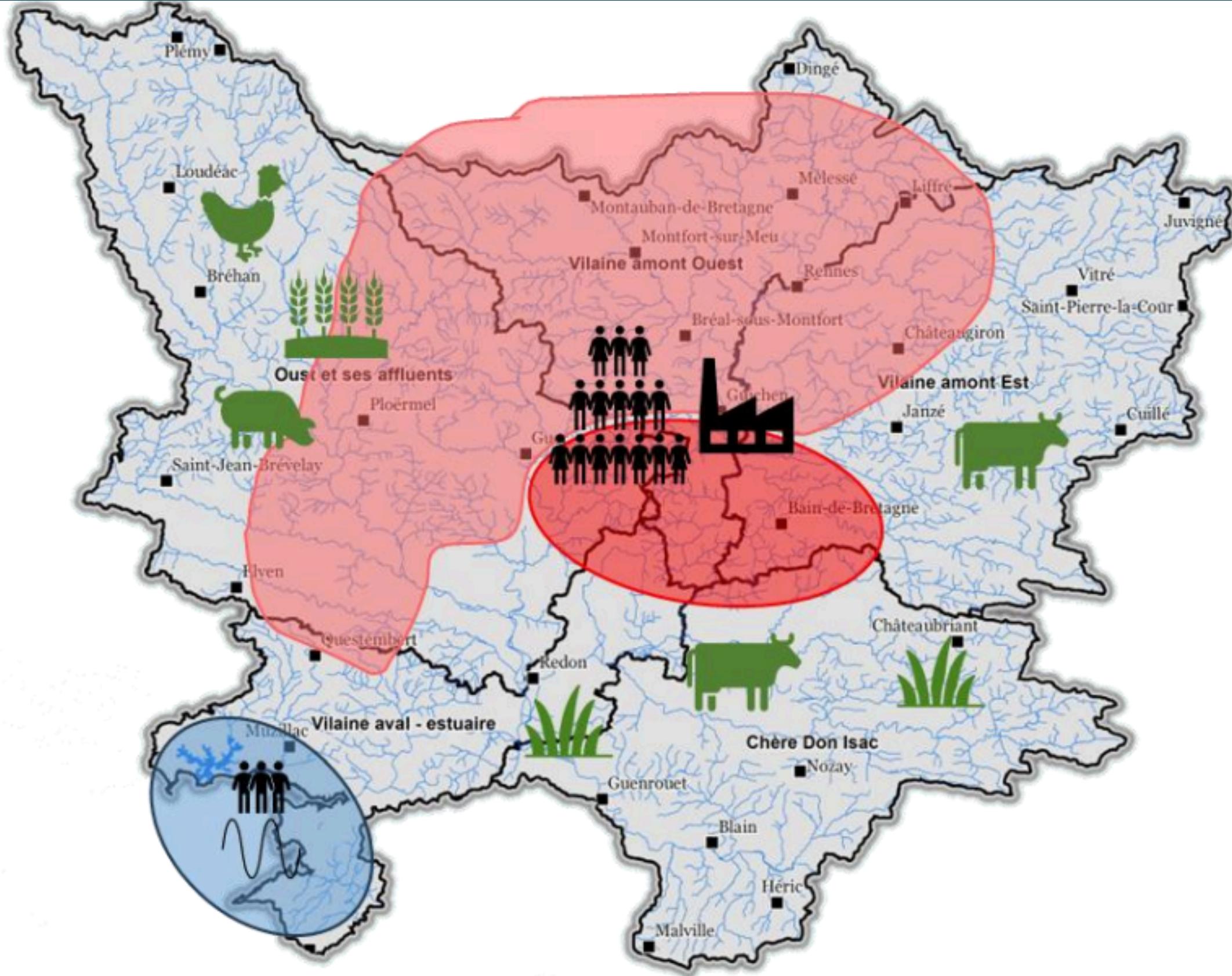


- ▶ Poursuite du changement climatique et intensification de ses impacts :
 - Hausse des températures moyennes
 - Intensification et allongement des périodes de sécheresse
 - Augmentation de l'évapotranspiration

- ▶ Impact sur les milieux aquatiques
 - Augmentation de la température des eaux,
 - Réduction des débits d'étiage
 - Assecs plus fréquents

- ▶ Réduction des ressources en eau (nappes, cours d'eau)

- ▶ Augmentation des besoins en eau des activités humaines (eau potable, irrigation agricole, abreuvement des animaux...)



▶ Secteurs à forte croissance de la population : +1% à 2% par an à horizon 2030 (entre +0,5% et 1% par an en moyenne dans les autres secteurs)

▶ Accompagnée par le développement des activités économiques

Augmentation des besoins en eau pour l'alimentation du bétail, consécutive à l'augmentation des températures

Augmentation des besoins en eau pour la production fourragère et l'irrigation des cultures

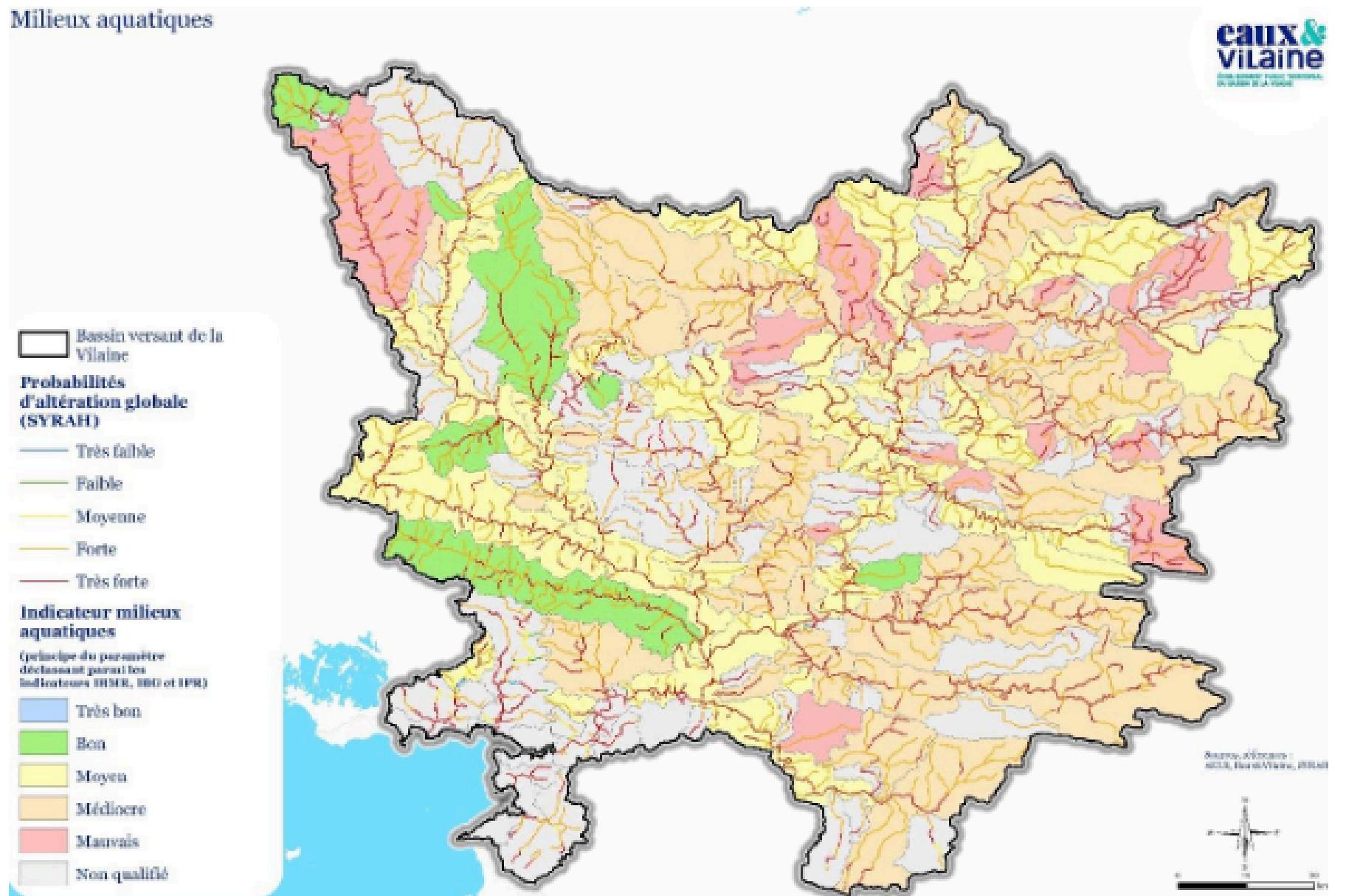
▶ Croissance soutenue de la population

▶ Pics de fréquentation estivale assortis de tensions accrues sur la ressource induites par le changement climatique

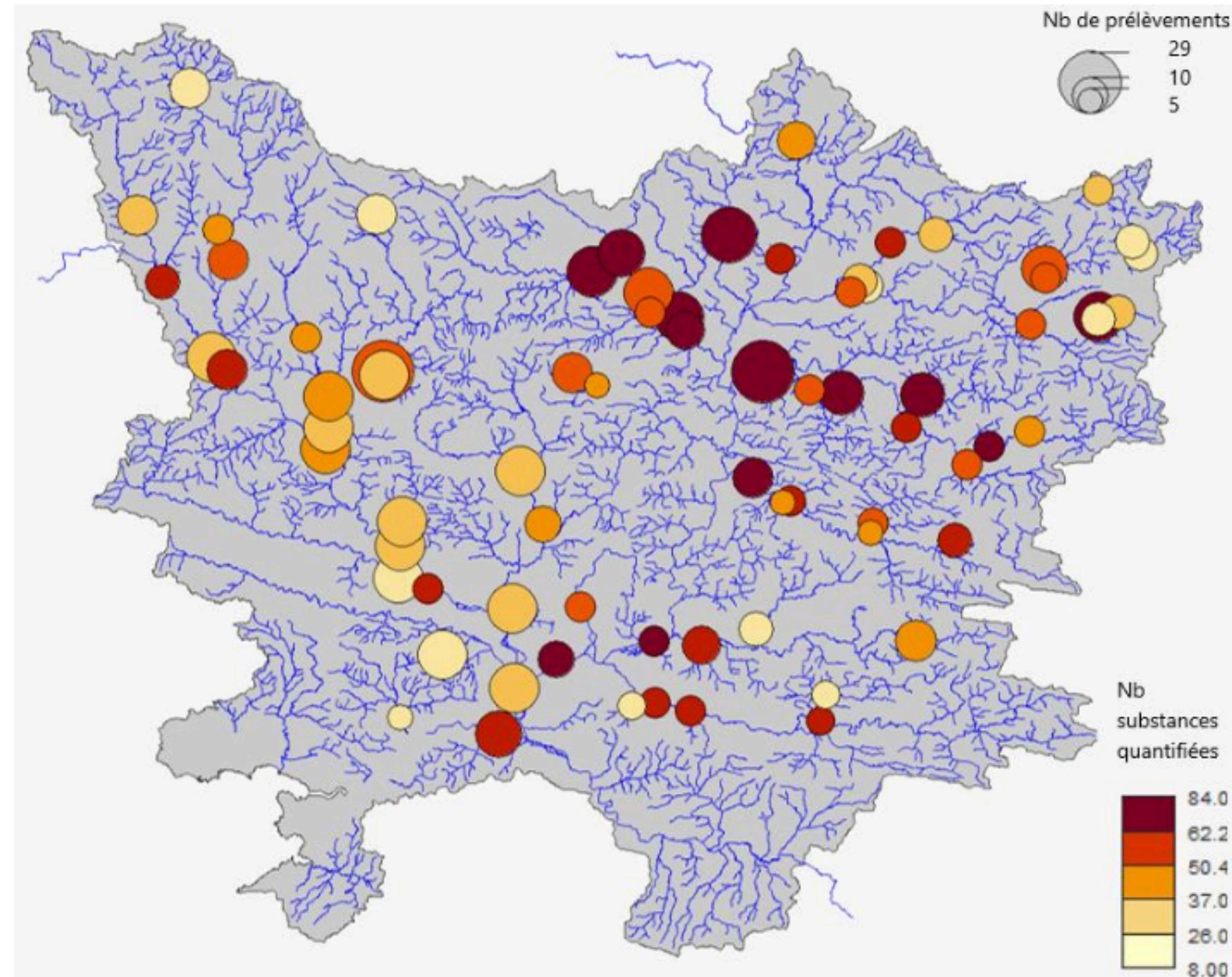
Des milieux aquatiques fragiles...

Sur le risque **hydromorphologique**
(tout ce qui a un impact négatif sur la forme ou le débit d'une rivière) :

- hydrologie très faible sur 80% des linéaires de rivières ;
- **altération forte à très forte de la continuité écologique sur 97% des cours d'eau** ;
- **modification moyenne à très forte de la morphologie du cours d'eau sur 90% du linéaire.**



Une contamination généralisée



**En plus de l'enjeu sanitaire eau potable :
non atteinte de l'état chimique et
écologique.**

Contamination des eaux :
→ **Impacts sur le fonctionnement des milieux, sur les indicateurs biologiques...**
→ **Autres contaminations : substances médicamenteuses, hormones...**

Un risque d'aggravation de la situation



► Evolutions liées au changement climatique et intensification de ses impacts :

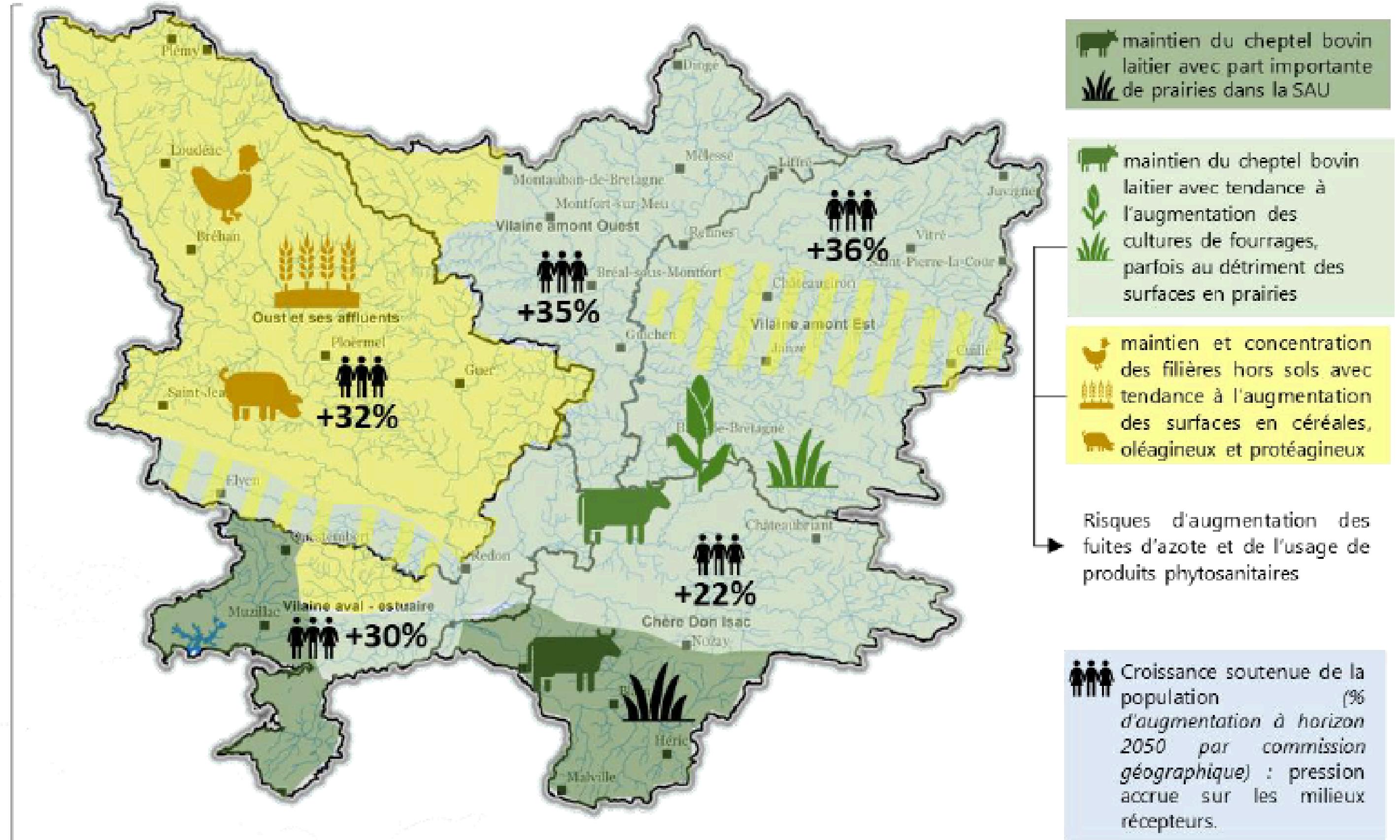
- Haute des températures moyennes
- Augmentation de l'évapotranspiration
- Intensification et allongement des périodes de sécheresse
- Augmentation des lames drainantes en hiver

→ - Réduction des débits d'étiage et donc moindre résilience / capacité des milieux face aux pollutions

→ - Vulnérabilité des zones humides → moindre fonctionnalité de ces zones tampons

→ Erosion et ruissellement plus importants

→ Pressions sanitaires accrues sur les cultures



Présentation du projet de SAGE



The website header features the logo for "SAGE Vilaine" with a stylized green map icon and the text "Commission Locale de l'Eau". Below the logo is the title "Révision SAGE Vilaine". A navigation menu includes links for "Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Vilaine", "Accueil", "Le SAGE Vilaine", "La révision du SAGE", "La participation du public", "Ressources", "Actualités", "Agenda", "Pilotage", and "Plus". A "Se connecter" link is also present. The main content area displays the text "Bienvenue sur l'espace dédié à la révision du SAGE Vilaine" and the tagline "Agir ensemble pour l'eau." with a "En savoir +" button.

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Vilaine

Accueil Le SAGE Vilaine La révision du SAGE La participation du public Ressources Actualités Agenda Pilotage Plus

Se connecter

Bienvenue sur
l'espace dédié
à la révision du SAGE
Vilaine

Agir ensemble pour l'eau.

En savoir +

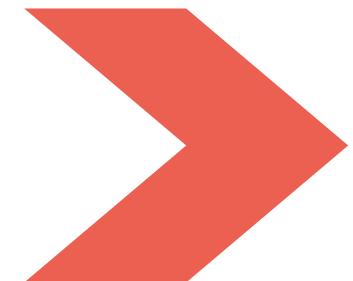
Présentation du projet de SAGE

QUALITE DES EAUX	18 dispositions – 6 règles
MILIEUX NATURELS	27 dispositions – 5 règles
GESTION QUANTITATIVE	16 dispositions – 2 règles
RISQUES D'INONDATIONS, DE SUBMERSIONS MARINES ET D'EROSION DU TRAIT DE CÔTE	7 dispositions – 2 règles
COMMUNICATION ET GOUVERNANCE	5 dispositions

Le SAGE actuel : 210 dispositions et 7 règles

Qualité des eaux

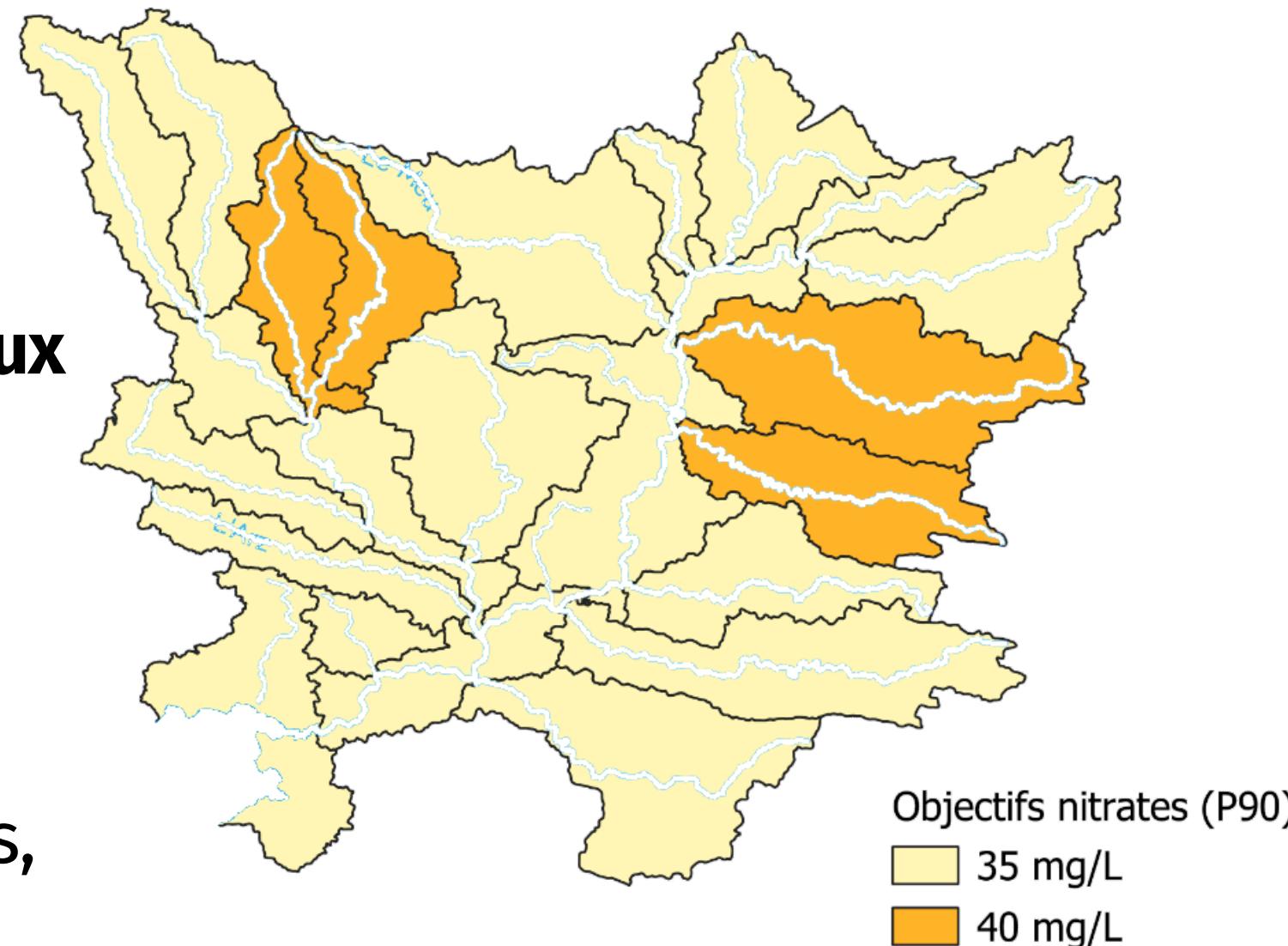
OBJECTIF GÉNÉRAL



- Atteindre le bon état écologique et chimique des eaux superficielles (douce et salée)
- Lutter contre l'eutrophisation des eaux

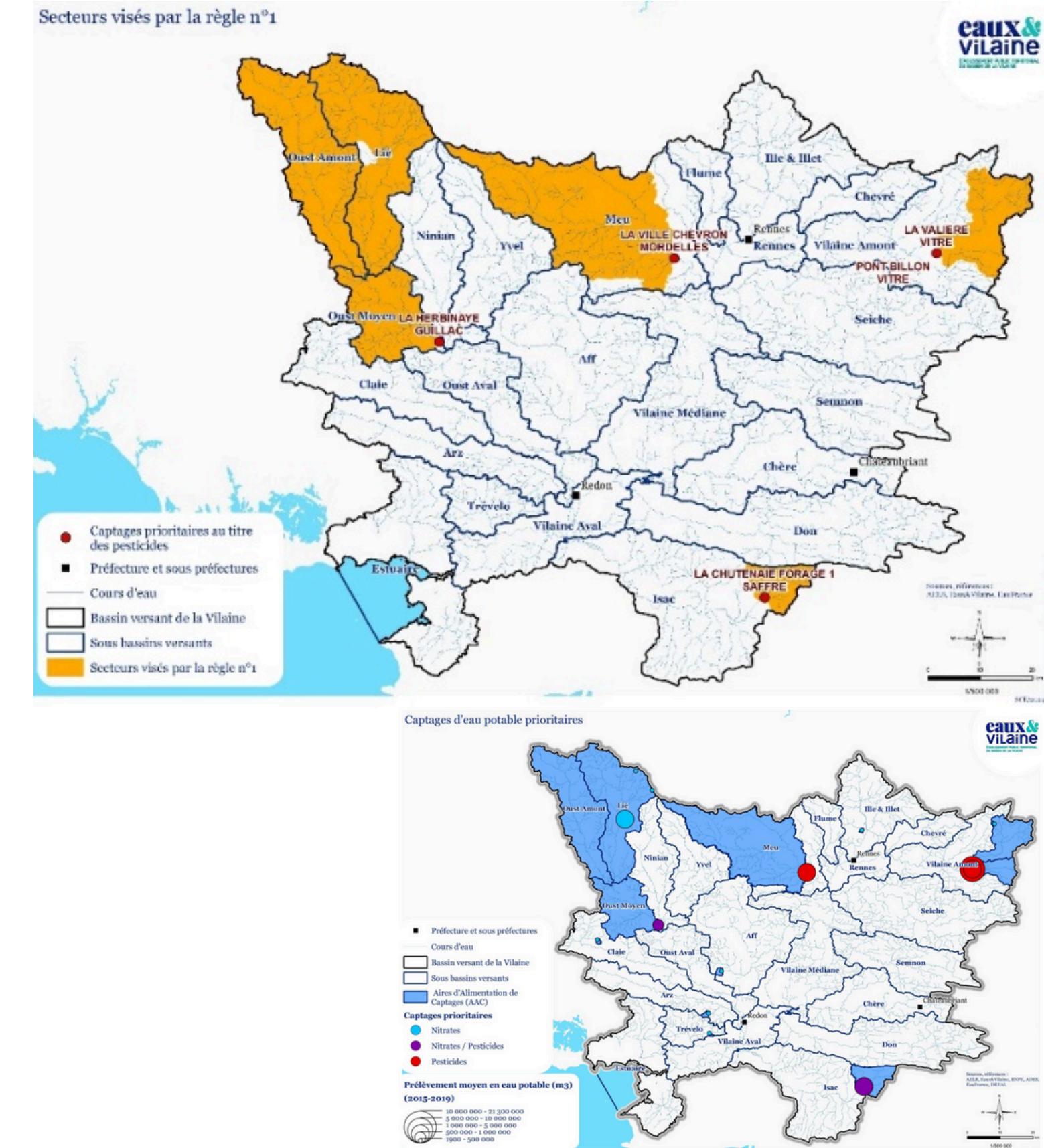
A l'horizon 2040, les objectifs par paramètre sont :

- **Nitrates** : maîtriser les concentrations,
- **Pesticides** : atteindre les limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine vis-à-vis des teneurs en pesticides dans les cours d'eau et les eaux souterraines,
- **Microbiologie** : Excellente qualité des eaux de baignade, classement en A des zones conchyliologiques
- **Réduire les contaminations par les substances émergentes** (cosmétiques, plastifiants, médicaments, PFAS ...).



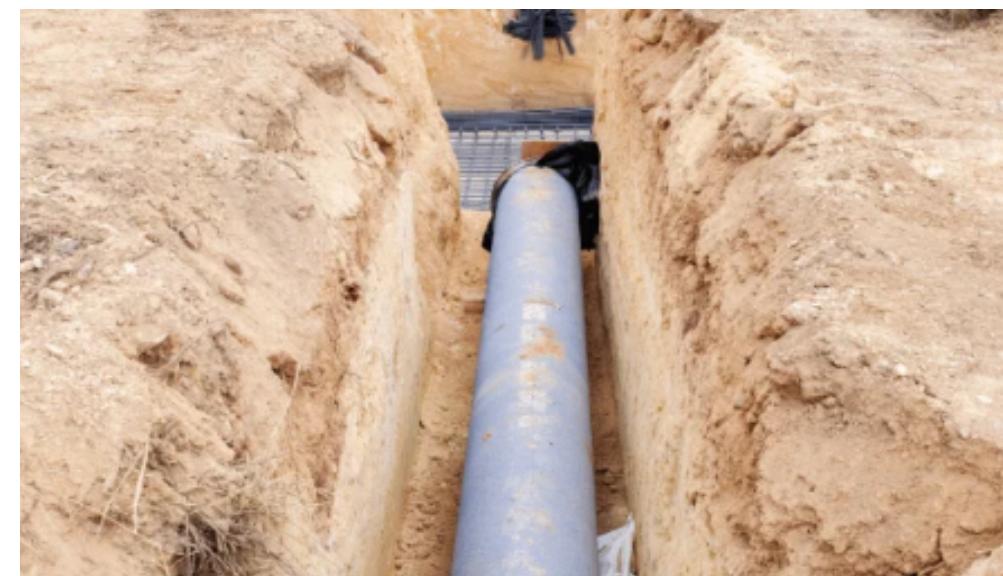
Orientation 2 : maintenir et développer une agriculture viable et garante d'un bon état des eaux

- Accompagner le maintien et le développement des systèmes favorables à la préservation de la qualité de l'eau (renforcement du SAGE) :
 - Poursuite des actions de lutte contre les pollutions diffuses et de plantations,
 - Mise en place d'une stratégie foncière,
 - Objectif de 40 % de la SAU du territoire en bio d'ici 2040.
- **Interdiction d'utilisation d'herbicides maïs sur les secteurs à risque d'érosion des aires d'alimentation des captages prioritaires**
(nouvelle règle - trois dérogations)



Orientation 3 : réduire les pollutions liées à la gestion des effluents domestiques et industriels

- Stratégie concernant les rejets des stations de traitement et stockage des boues : **Intégration du changement climatique dans les rejets d'assainissement**, réduction des flux de phosphore rejetés en période de basses eaux (renforcement du SAGE).
- Efficacité des réseaux de collecte, réhabilitation des assainissements non collectifs, maîtrise des rejets industriels.
- Éviter les nouveaux rejets en zone littorale : **recours obligatoire à des traitements par le sol pour l'assainissement individuel en zone littorale** (nouvelle règle).



Orientation 4 : limiter l'impact des activités de loisir et activités professionnelles (baie et estuaire de Vilaine)

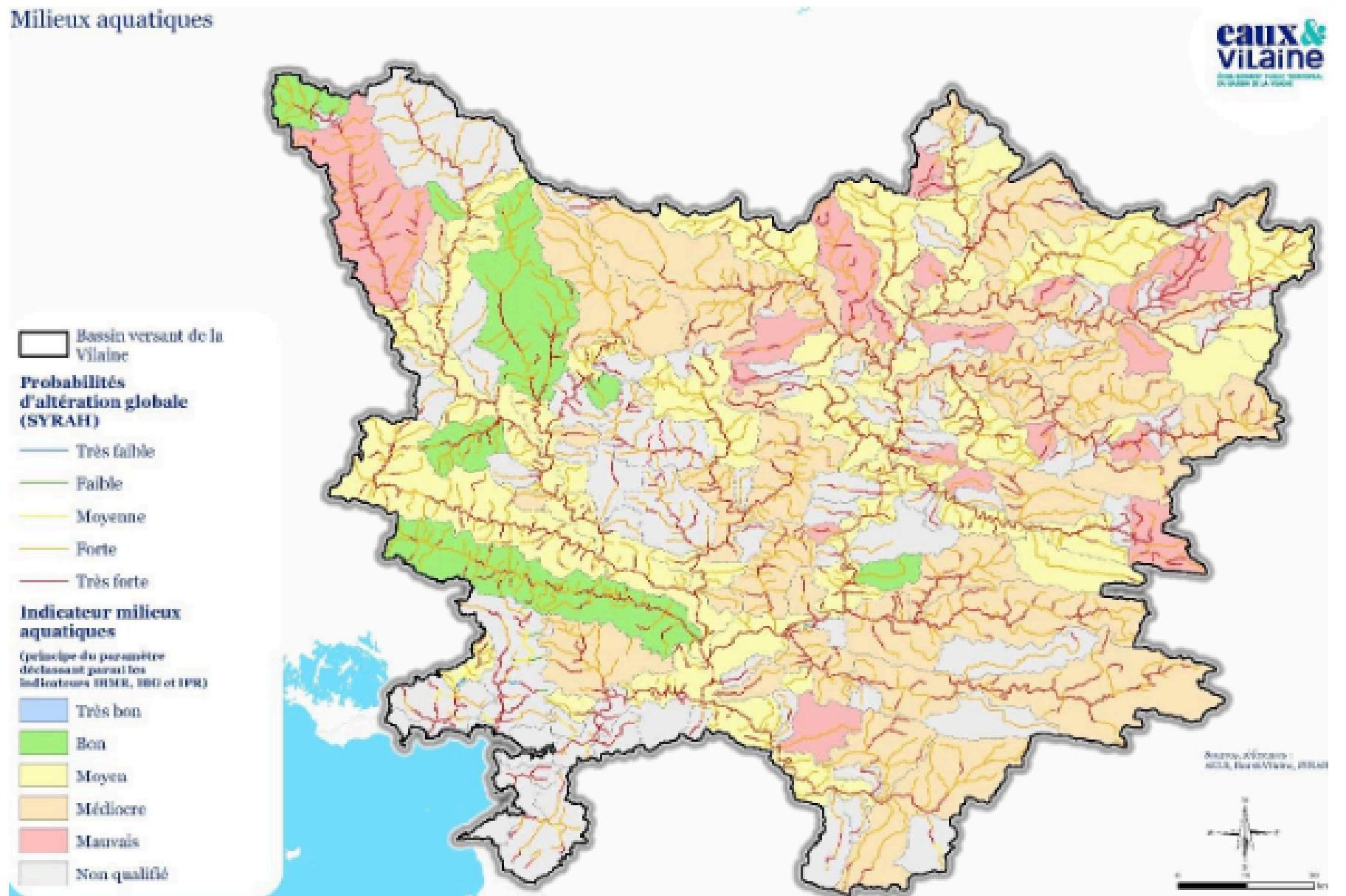
- Limiter l'impact des activités nautiques et de la pêche professionnelle (issu du SAGE actuel) :
 - Animer la charte d'engagement pour une navigation durable et mettre en place le programme d'actions associé.
 - Assurer la collecte et le traitement des effluents des chantiers navals et des ports à sec.
- Règle : Interdiction de rejet direct au milieu des eaux de carénage (issu du SAGE actuel)
- Règle : Interdiction de rejets directs des effluents souillés des chantiers navals et des ports à sec dans les milieux aquatiques. (issu du SAGE actuel)



Milieux naturels

OBJECTIF GÉNÉRAL :

- Freiner la **perte de biodiversité**, puis favoriser le développement de la biodiversité
- Atteindre le **bon état/potentiel écologique ou objectifs moins stricts (OMS)** à horizon 2027 sur l'ensemble des masses d'eau selon les objectifs fixés par le SDAGE Loire-Bretagne
- Atteindre le **bon état/potentiel écologique à horizon 2050 pour 100% des masses d'eau**



Milieux naturels

Poursuite ou renforcement des ambitions :

- **Protection des cours d'eau, zones humides et éléments structurants du paysage dans les documents d'urbanisme - renforcement du SAGE**
- **Règle d'interdiction de destruction des zones humides dès le 1er m², sauf exception - renforcement du SAGE**
- **Règle d'interdiction de création de plans d'eau quelle que soit la superficie - renforcement du SAGE**
- Incite à ce que les documents d'urbanisme comprennent des listes d'espèces invasives interdites
- Poursuite des opérations de restauration de la continuité écologique



Milieux naturels

Nouveautés :

- **Règle de protection des cours d'eau et espace de bon fonctionnement**
- **Règle d'interdiction de destruction des éléments structurants du paysage** (hors haies BCAE) dans les zones d'érosion.
- Adapter les modalités de gestion des plans d'eau dans le cadre de la révision des règlements d'eau.
- Services de l'Etat appelés à instaurer un moratoire sur la pêche à la civelle dans l'estuaire.



Gestion quantitative

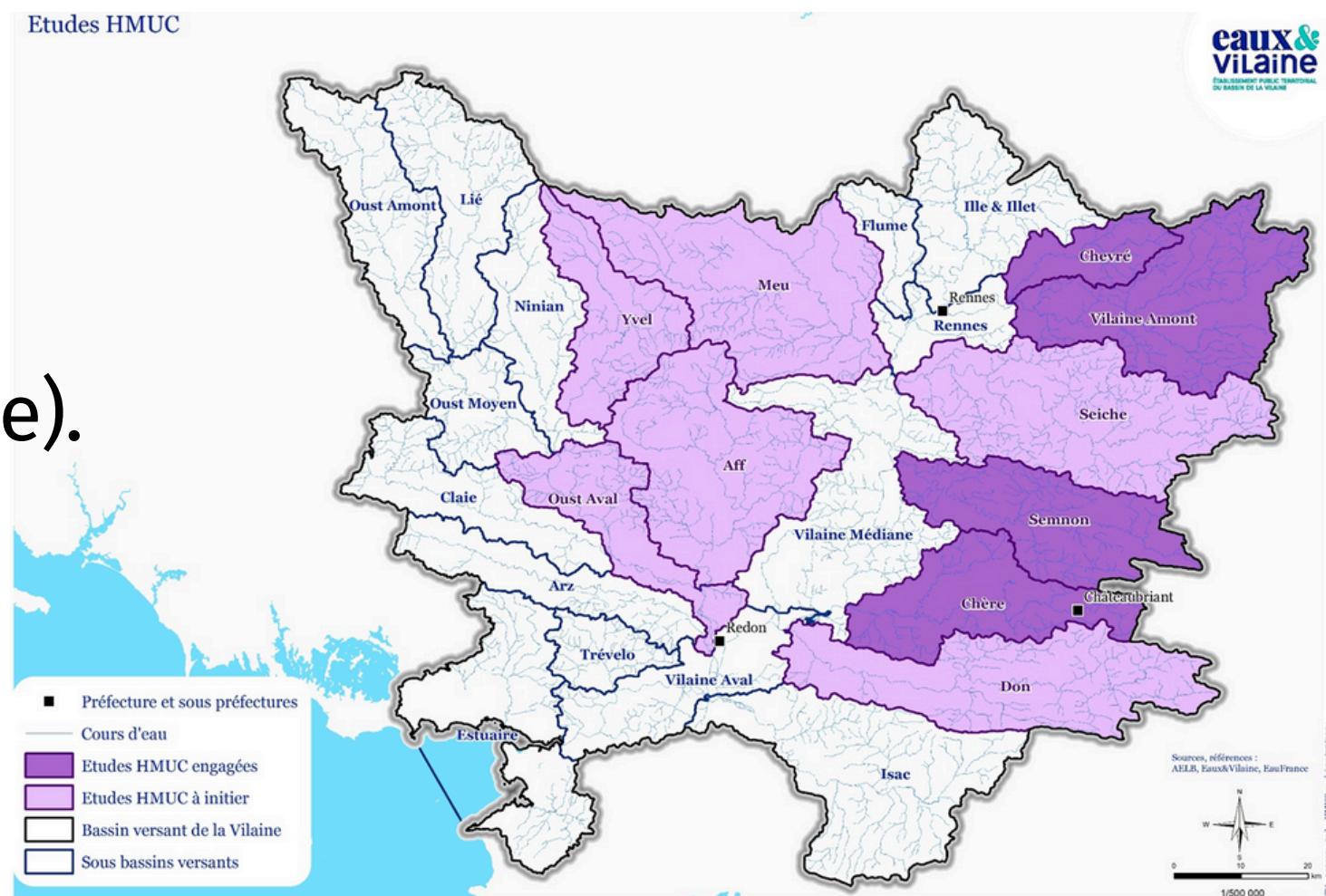
OBJECTIFS :

- Garantir la satisfaction des **usages essentiels** : eau potable, santé, sécurité civile, salubrité, hygiène, alimentation.
- Équilibrer les usages avec **les ressources** du territoire et le bon fonctionnement **des milieux aquatiques**, en prenant en compte les conséquences du changement climatique.
- Adopter une **utilisation sobre de l'eau**, viser une réduction globale de 10% des prélèvements d'eau à horizon 2030.



Gestion quantitative

- Actualisation des débits de référence, définition et application des volumes prélevables avec répartition par catégories d'utilisateurs.
- Interdiction de remplissage des plans d'eau en période de basses eaux - règle actuelle.
- Développer les économies d'eau et les intégrer dans les documents d'urbanisme.
- Interdiction de nouveaux / d'augmentation de prélèvements en période de basses eaux (nouvelle règle).
- Déclinaison des résultats des études Hydrologie Milieux Usages Climat.



Les risques

OBJECTIFS

- **Maitriser, réduire** : l'imperméabilité du territoire, en visant notamment le « Zéro artificialisation nette » (ZAN)
- **Ralentir la circulation de l'eau** sur les bassins versants
- **Améliorer la résilience du territoire** face aux évènements extrêmes
- Faire émerger une **conscience collective** des risques
- **Protéger** les personnes et les biens



Les risques

- Incitation à l'élaboration d'un PPRI Isac Amont
- Intégrer les risques d'inondation, de submersion marine et d'érosion du trait de côte dans les documents d'urbanisme
- **Règle de préservation des zones d'expansion de crues : interdiction de nouvelles installations, ouvrages ou remblais et ICPE dans ces zones sauf exceptions ciblées**



Gouvernance et communication

OBJECTIFS

- **Sensibiliser tous les acteurs** aux enjeux de l'eau
- **Coordonner et animer** la mise en œuvre du SAGE
- **Conforter la gouvernance**, l'organisation des maitres d'ouvrages intervenant dans la gestion de l'eau



Vilaine
Établissement Public Territorial
du Bassin de la Vilaine

SAGE Vilaine 
Révision - Diagnostic

SAGE Vilaine Commission Locale de l'Eau

The map shows the hydrographic basin of the Vilaine river, divided into several regions: **Vilaine amont Ouest** (p.3), **Oust et ses affluents** (p.5), **Vilaine amont Est** (p.4), **Vilaine aval - Estuaire** (p.7), and **Chère/Don/Isac** (p.6). The map also includes labels for various towns and geographical features.

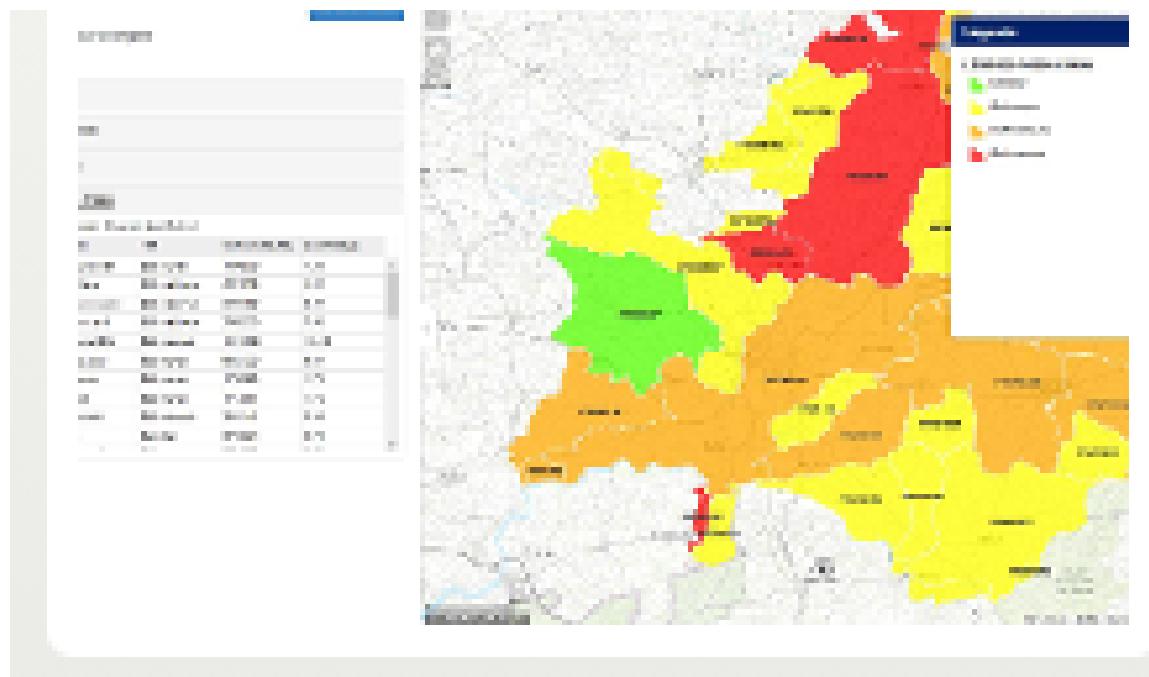
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état de la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydrographique, appelé bassin versant. Ce document fixe des règles particulières, adaptées aux problématiques et aux enjeux du territoire.

Le SAGE s'applique à l'ensemble du bassin hydrographique de la Vilaine qui s'étend sur deux régions et six départements.

Le diagnostic consiste à analyser les pressions exercées et les altérations observées, afin d'identifier et de hiérarchiser les enjeux sur chaque commission géographique (identifiées sur la carte ci-contre) selon trois niveaux d'importance.

Communication et gouvernance

- Renseigner et valoriser le tableau de bord du SAGE
- Élaborer et mettre en œuvre le plan de communication du SAGE
- Assurer le bon fonctionnement de la CLE
- Conforter les missions de la structure porteuse du SAGE
- Accompagner les porteurs de documents d'urbanisme à intégrer les objectifs du SAGE



Comment et pourquoi contribuer ?



Le public associé



- Mars 2023 : **enquête en ligne** sur les enjeux de l'eau et du territoire : **3 558 réponses** (dont 227 de moins de 18 ans).
 - Juin 2023 : 4 ateliers : questions autour de 5 thématiques. 231 participants ont formulé des propositions sur ces sujets (60% n'avaient aucun lien direct professionnel, politique ou associatif avec les questions de l'eau)
 - Novembre 2023 : 1 grand débat : 111 participants pour analyser, en termes de pertinence, d'ambition et d'acceptabilité, les mesures potentielles de la CLE, réunies en 4 thématiques, avec un choix ambitieux pour travailler sur des mesures et sujets dont certains non-consensuels
 - Mai 2024 : réunion de restitution des orientations retenues pour le SAGE par la CLE

Les moyens mis à disposition

Deux sites pour participer et s'informer sur le SAGE

- **le site de la consultation** : lieu privilégié pour participer à la consultation
- **site révision SAGE Vilaine** : de nombreuses informations sur le SAGE et la procédure de révision (supports ludiques...).

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ
CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine sur des communes des départements d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique, du Morbihan, des Côtes-d'Armor, de la Mayenne et du Maine-et-Loire - PPVE

Présentation Déroulement

Présentation de la participation du public par voie électronique (PPVE)

Ce site web sera ouvert le mercredi 15 octobre 2025 à 00:00

SAGE Vilaine
Commission Locale de l'Eau

Information du public
Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents

Avis de PPVE
Arrêté de PPVE

L'objectif de ce site web est de permettre au public de prendre connaissance plus facilement du projet puis de consigner ses contributions et propositions.

Partagez sur les réseaux sociaux

Révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine sur des communes des départements d'Ille-et-

SAGE Vilaine
Commission Locale de l'Eau

Révision SAGE Vilaine

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Vilaine

Accueil Le SAGE Vilaine La révision du SAGE La participation du public Ressources Actualités Agenda Pilotage Plus Se connecter

Bienvenue sur l'espace dédié à la révision du SAGE Vilaine

Agir ensemble pour l'eau.

En savoir +



Les moyens mis à disposition

Qui peut contribuer ?

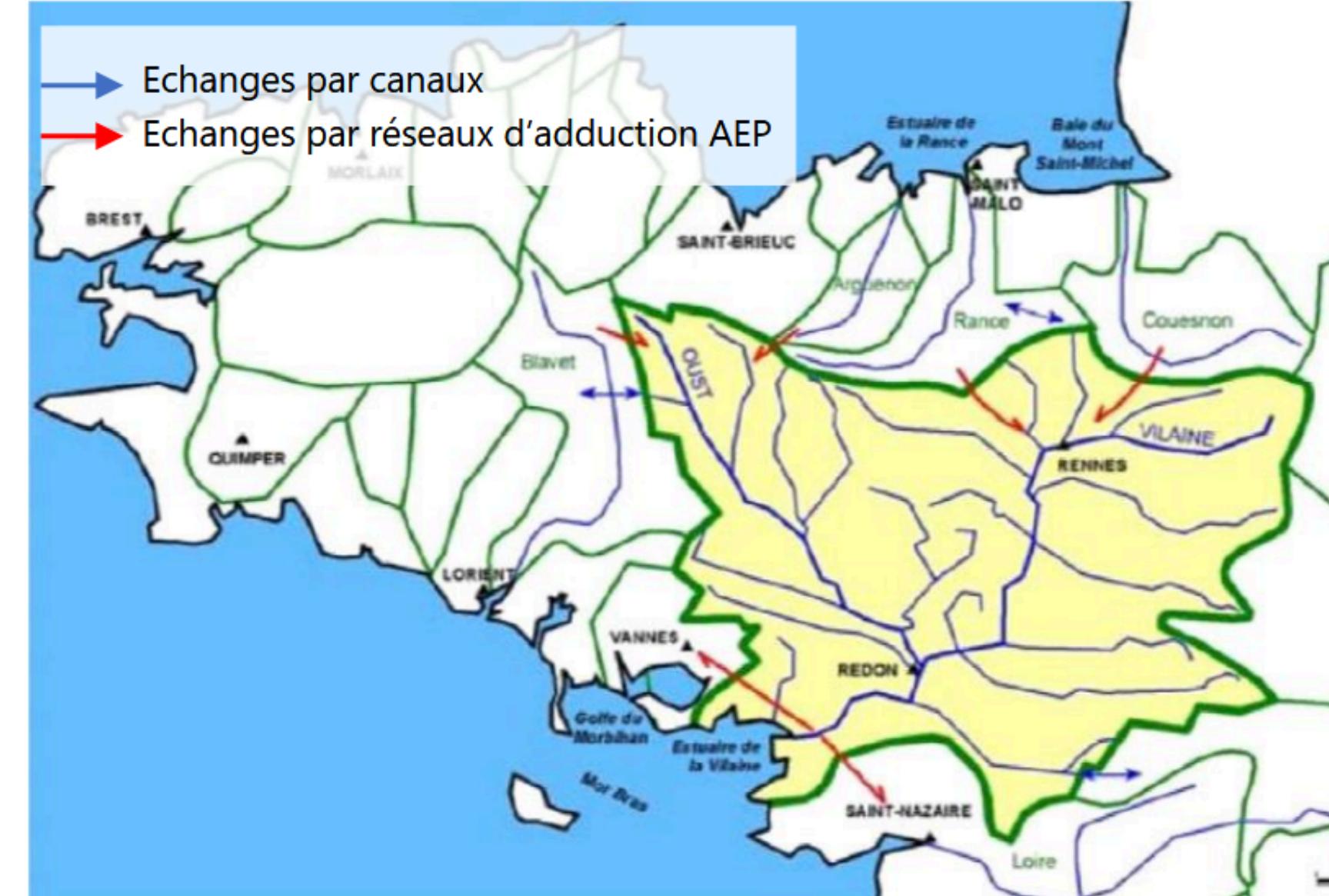
- habitantes et habitants dans le périmètre du bassin-versant du SAGE
- tous ceux et celles concerné.es par le SAGE ; ex. : en consommant son eau

Comment contribuer ?

- parlez avec vos mots, votre expérience
- évitez de copier/coller les arguments

Où contribuer ?

- répondre sur le site de la consultation (**en priorité**)
- par mail à pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr avec en objet : participation du public - SAGE Vilaine



A quoi ça sert ?

Mon avis sera il lu ?

- Tous les retours sont traités.
- Un bilan exhaustif est réalisé par les techniciens et sera présenté aux membres de la commission locale de l'eau le 11 décembre 2025.

Mais comment cela peut influer sur le document ?

Plusieurs cas :

- proposition non-retenue - détail de la raison dans le bilan
- proposition retenue - soumise au vote de la CLE
 - validée ou non par la CLE
 - vote de la CLE sur le document modifié
 - document soumis au 6 Préfets
 - signature par les Préfets - possibilité de nouvelles modifications

Des mobilisations à venir

- soirée d'information : le mercredi 29 octobre à 17h
- ciné débat au Manivel à Redon : le 05 novembre
- d'autres évènements à venir



DU
14 OCTOBRE
AU
15 NOVEMBRE
2025

LE BASSIN VERSANT DE LA VILAINE



72 % de l'eau potable du bassin versant provient des rivières et barrages. Elle est donc particulièrement sensible aux pollutions.



UNE SITUATION SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE ALARMANTE

- Seulement 8 % des masses d'eau sont en bon état écologique.
- Des micropolluants (pesticides, PFAS...) sont retrouvés dans la quasi-totalité des prélèvements.

QUE DEMANDER ?

Une meilleure protection des rivières et de l'eau potable ! Il est envisagé l'interdiction de certains pesticides près de cinq captages d'eau potable, une meilleure protection des zones humides et l'interdiction d'urbaniser en zone inondable. Mais certains représentants agricoles œuvrent depuis des mois pour empêcher l'intégration de ces mesures dans le SAGE. Invitons la Commission locale de l'eau à ne pas céder à leurs pressions !



COMMENT PARTICIPER ?
En contribuant à la **consultation publique** sur la révision du SAGE Vilaine.

www.registre-dematerialise.fr/6738/

C'EST QUOI ?
Un document qui va réglementer la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Vilaine durant les prochaines années.

Merci pour votre
attention !



eau & rivières
DE BRETAGNE
Dour ha Sterioù Breizh